

# Partie 3 : Etat initial de la faune et de la flore



## 3.1 Contexte écologique du site

Le contexte écologique global est décrit sur la base des enjeux définis dans :

- les schémas et plans existants en faveur de la biodiversité et de la préservation des milieux naturels : Plan national d'actions, Plan régional d'actions, Schéma Régional Eolien (chapitre sur les milieux naturels), Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- les espaces naturels protégés ou inventoriés (Natura 2000, ZNIEFF, etc),
- les continuités écologiques.

### 3.1.1 Plans d'actions

#### 3.1.1.1 Plans nationaux d'action<sup>9</sup>

En mars 2016, les Plans Nationaux d'Action concernent les groupes d'espèces suivants :

- Flore : 108 espèces concernées ;
- Oiseaux : 10 espèces concernées ;
- Chiroptères : 34 espèces concernées ;
- Mammifères (hors chiroptères) : 3 espèces concernées ;
- Reptiles et amphibiens : 11 espèces concernées ;
- Insectes : 18 espèces d'odonates et 4 espèces de *Maculinea* concernées ;
- Invertébrés terrestres : 1 espèce concernée.

#### 3.1.1.2 Plans régionaux d'action

Chaque région de France métropolitaine doit décliner les PNA par la rédaction d'un Plan Régional d'Actions adapté à son contexte.

A l'échelle de la région Nouvelles-Aquitaine, les Plans Régionaux d'Actions des anciennes régions n'ont pas encore été regroupés. Cependant, le site de la DREAL présente la liste des Plans Nationaux et Régionaux d'Actions qui concernent la Nouvelle-Aquitaine :

Groupe concerné par un PRA	Espèces concernées
Flore	-
Oiseaux	Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal, Outarde canepetière, Vautour fauve
Chiroptères	Toutes les espèces de chauves-souris présentes en Nouvelle-Aquitaine

Mammifères (hors chiroptères)	Vison d'Europe, Ours brun, Loutre d'Europe
Reptiles et amphibiens	Cistude d'Europe et Lézard ocellé
Insectes	- Papillons du genre <i>Maculinea</i> - Odonates
Invertébrés terrestres	-
Poissons	Esturgeon européen

Tableau 7 : Espèces faisant l'objet d'un PRA en Nouvelle Aquitaine

Dans l'ancienne région Limousin les espèces faisant l'objet d'un PRA sont les suivantes :

Groupe concerné par un PRA	Espèces concernées
Flore	Isoètes
Oiseaux	Milan royal, Pies grièches et Chevêche d'Athéna
Chiroptères	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Brandt, Murin d'Alcathoe, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Petit murin, Noctule commune, Noctule de Leisler, Grande Noctule, Sérotine commune, Sérotine bicolore, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard roux, Oreillard gris, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers
Mammifères (hors chiroptères)	Loutre d'Europe
Reptiles et amphibiens	Lézard ocellé, Sonneur à ventre jaune
Insectes	Odonates : Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, Leucorrhine à large queue, Leucorrhine à gros thorax, Agrion à fer de lance, Aeschne des joncs, Leucorrhine douteuse, Cordulie à deux tâches, Cordulégastre bidenté, Gomphe de graslin, Sympétrum noir, Sympétrum jaune d'or, Leste verdoyant, Aeschne printanière, Cordulie à tâches jaunes
Invertébrés terrestres	Moule perlière

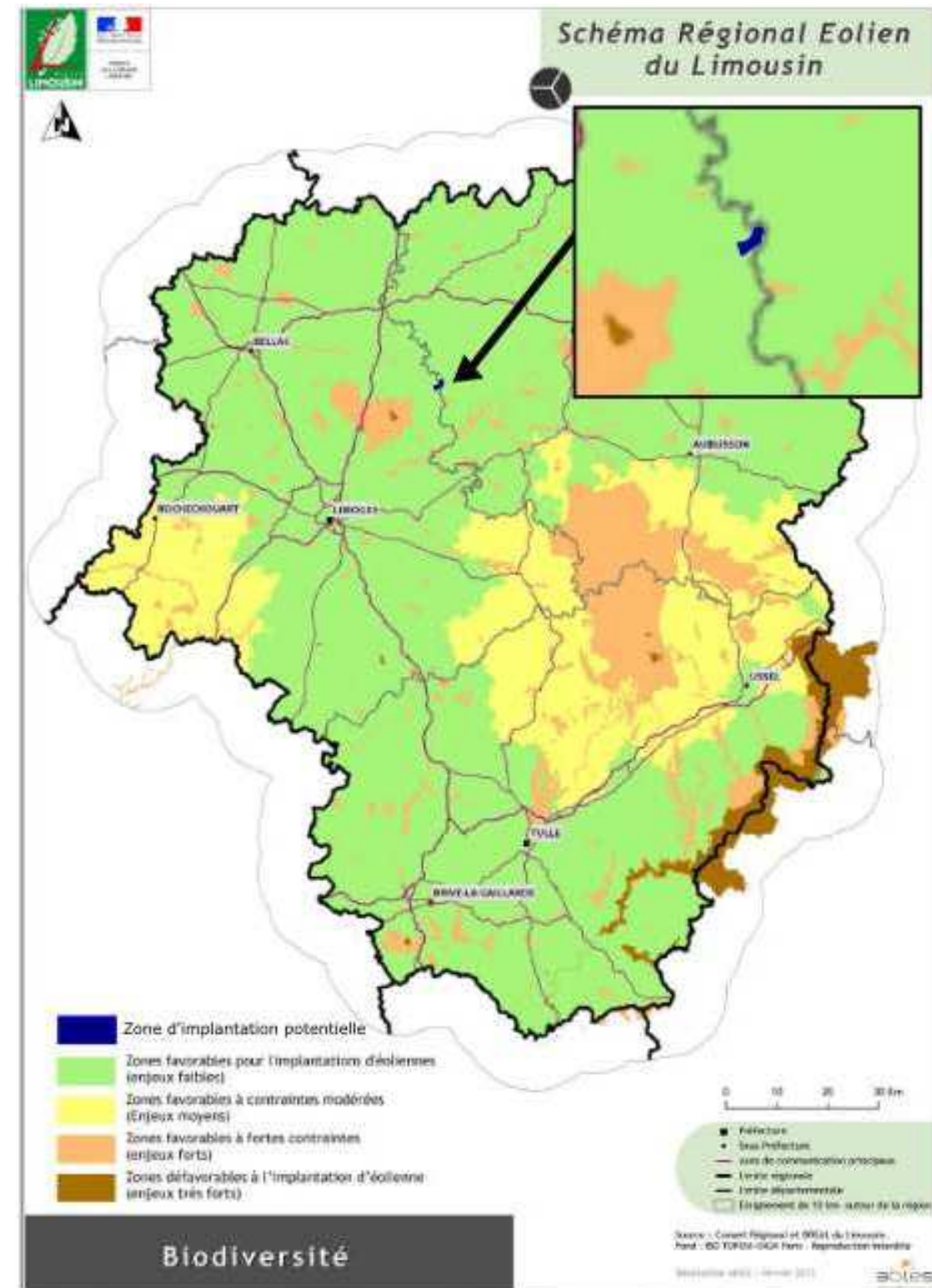
Tableau 7 : Espèces faisant l'objet d'un PRA en Limousin

<sup>9</sup> <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-cadre-juridique-des-plans.html>

### 3.1.2 Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien du Limousin a été approuvé par arrêté du Préfet de région le 23 avril 2013.

Du point de vue « milieu naturel », le site d'implantation potentielle du projet éolien se trouve sur une « zone favorable pour l'implantation d'éoliennes (enjeux faibles) » pour la majeure partie du site (correspondant principalement aux habitats boisés). La carte suivante, permet de localiser la zone d'étude au sein du SRE Limousin.



Carte 12 : Localisation du site d'implantation potentielle au sein du zonage du SRE



### 3.1.3 Schéma Régional de Cohérence Ecologique et analyse des continuités écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) vise à répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des milieux naturels limousins, tout en prenant en compte les nécessités du développement économique. Son objectif n'est donc pas de sanctuariser les espaces mais bien de fournir des éléments de connaissances et d'appréciation pour que les continuités écologiques soient prises en compte dans l'aménagement du territoire, notamment au travers des documents d'urbanisme et l'étude des projets d'infrastructures.

En région Limousin, le SRCE a été approuvé par les élus du Conseil Régional le 20 novembre 2015, puis par arrêté préfectoral de M. Le Préfet de Région le 2 décembre 2015.

Le réseau écologique, ou continuité écologique, désigne un ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ils sont constitués des **réservoirs de biodiversité** (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité).

Les chapitres suivants s'appliquent à décrire et analyser les continuités écologiques, le rôle de corridor écologique et de biotope des différents habitats identifiés aux échelles de l'AEE et de l'AER.

L'étude de la compatibilité du projet avec le Schéma est présentée en partie 5.5

#### 3.1.3.1 Continuités écologiques de l'aire d'étude éloignée

De nombreux ensembles forestiers sont dispersés çà et là. On observe une présence marquée des espaces boisés au sud de l'aire d'étude éloignée. Ces massifs boisés correspondent à la région forestière des « Monts d'Ambazac ». A l'extrême nord de l'AEE, la répartition des espaces boisés est nettement plus diffuse et aucun corridor boisé n'est mis en avant. Le SRCE du Limousin indique également la présence d'un certain nombre d'obstacles à l'écoulement et d'éléments reconnectant comme par exemple les passages à faune présent sur l'autoroute A20. Les zones blanches □ de la carte symbolisent des zones ouvertes, correspondant à des milieux prairiaux ou cultureux et ne présentant pas de continuités écologiques marquées. Elles sont majoritaires aux alentours de Saint-Maurice la Souterraine et au nord de Saint-Étienne-de-Fursac.



Carte 13 : Continuités écologiques de la trame verte et bleue limousine



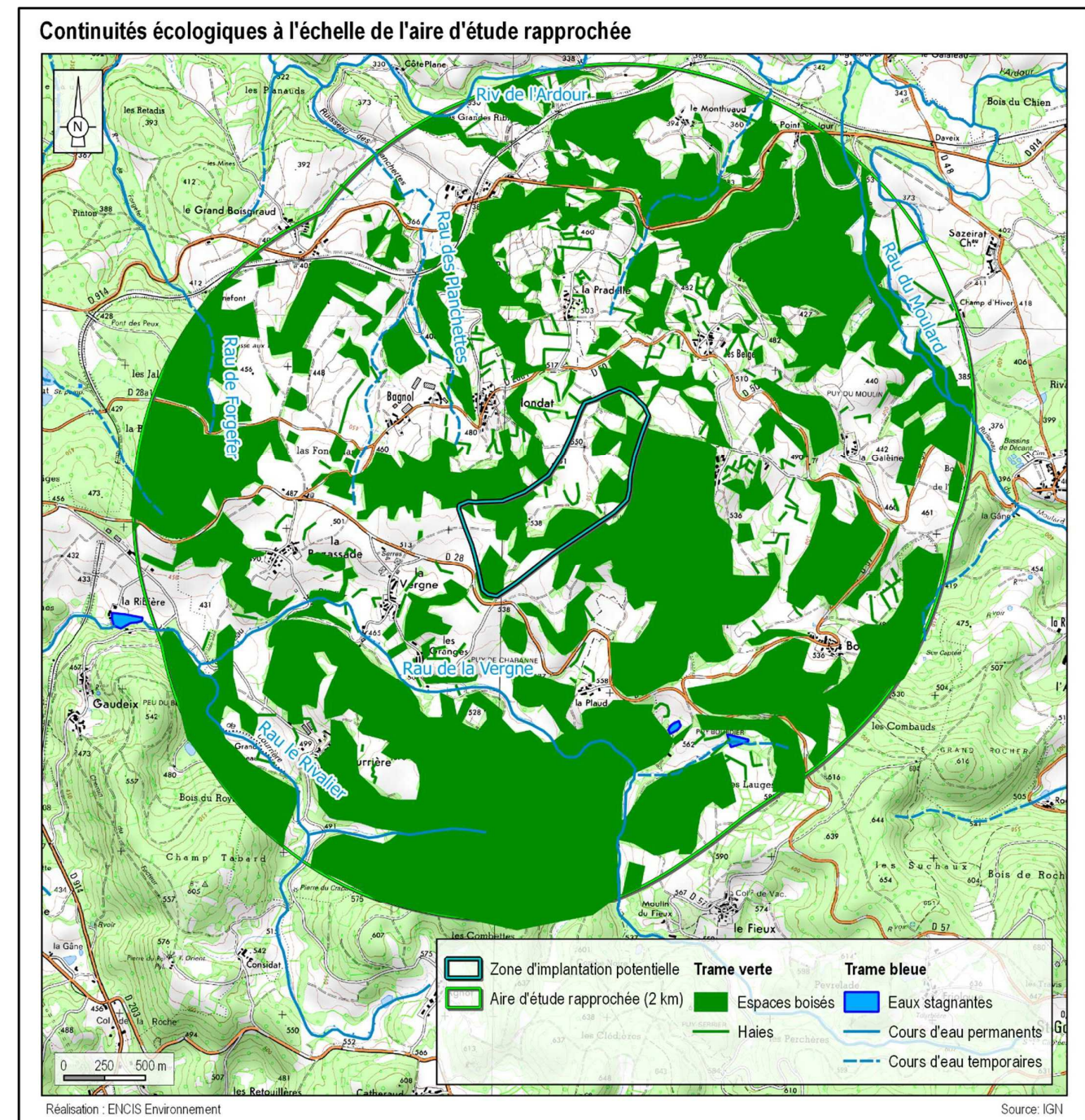
### 3.1.3.2 Continuités écologiques de l'aire d'étude rapprochée

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, on observe une répartition surfacique équilibrée entre les milieux ouverts (prairies et cultures) et les milieux fermés (boisements).

Des ensembles forestiers de grande taille caractéristiques des « Monts d'Ambazac » sont présents de part et d'autre de l'aire d'étude rapprochée. La répartition de ces boisements est globalement plus morcelée au centre et au nord-ouest de l'AER. On remarque que les haies « connectantes » se concentrent sur ces secteurs plus ouverts comme au nord de la zone d'implantation potentielle. Malgré cela, les espaces boisés ne sont pas tous directement connectés et il est possible de noter la présence d'un certain nombre d'éléments fragmentant à l'échelle de l'AER. On retiendra notamment la présence de trois routes départementales orientées « ouest-est » qui scindent en plusieurs endroits la trame verte existante. Cette dernière demeure malgré tout relativement bien conservée et la connectivité entre les linéaires de haies reste relativement bonne.

Du point de vue du réseau hydrographique, de très nombreux cours d'eau, temporaires ou permanents, sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Le principal est la rivière de l'Ardour qui s'écoule en limite nord de l'AER. L'ensemble des ruisseaux présents à l'échelle de l'AER affluent plus ou moins directement vers cette rivière. A l'échelle rapprochée, le réseau hydrographique est très imbriqué dans la trame bocagère et forestière du secteur. Enfin, on notera la présence de quelques étangs principalement localisés sur le bassin versant du Ruisseau de la Vergne. Des mares de taille réduite (de quelques dizaines à centaines de mètres carrés) sont potentiellement présentes en milieux forestiers ou en milieux bocagers mais elles n'apparaissent pas à cette échelle.

Il en résulte que les réservoirs de biodiversité sont très imbriqués et qu'il est difficile de distinguer nettement des zones d'intérêt supérieur à l'échelle rapprochée. Les boisements représentent des habitats favorables à certaines espèces de chiroptères (gîtes et chasse), de zone de refuge pour les mammifères terrestres ainsi que de quartier d'hiver pour les amphibiens. Le réseau bocager abrite quant à lui un cortège varié d'oiseaux et sert de corridor de déplacement pour les chiroptères. Enfin, les zones humides (cours d'eau, étangs, prairies hygrophiles, etc.) constituent des habitats privilégiés de reproduction et de développement pour les amphibiens et odonates. En conclusion, seuls les espaces ouverts (prairies mésophiles ou cultures) forment des zones de moindre intérêt en termes de continuité écologique. L'abattage des haies engendre souvent des ruptures dans les continuités, formant les zones les plus pauvres en terme d'habitat naturel.



Carte 14 : Continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



### 3.1.4 Périmètres de protection et d'inventaire

Aux niveaux national et européen, des zones écologiquement intéressantes ont été définies. Certaines d'entre elles sont protégées, d'autres ne le sont pas, mais des inventaires ont pu mettre en évidence la présence d'espèces protégées et menacées ainsi que des milieux naturels remarquables.

Les espaces protégés et d'inventaire recherchés sont :

- Natura 2000 : Zones de Protection Spéciales (ZPS) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Réserves Naturelles Nationales et Régionales,
- Parcs Naturels Nationaux et Régionaux,
- Réserves biologiques,
- Arrêtés Préfectoraux de Protection du Biotop (APPB),
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1 et 2),
- Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Stratégiques de Gestion de l'Eau (ZSGE),
- Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Pour le site d'étude, les espaces naturels ont été recensés dans un rayon de 17 km correspondant à l'aire d'étude éloignée (données DREAL Limousin).

Il ressort de cette étude qu'une Réserve Naturelle Nationale, que deux Arrêtés de Protection de Biotop, que des sites Natura 2000 et des ZNIEFF (de types I et II) sont présents dans l'aire d'étude éloignée (la liste complète est synthétisée dans les tableaux des pages suivantes).

#### 3.1.4.1 Réserves Naturelles Nationales

Selon le Code de l'Environnement, " Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader."

Le classement en *réserve naturelle* interdit théoriquement toute destruction et toute modification du milieu. Chaque site naturel étant unique, l'ampleur de la réglementation et des interdictions sur le territoire d'une réserve est déterminée au cas par cas et décrit dans l'*arrêté préfectoral* de création de la réserve. Un périmètre de protection, terrestre, marin et/ou aérien peut être défini autour de la réserve.

**-RNN de la Tourbière des Duges** : Implantée dans une cuvette d'environ 200 ha, cette tourbière abrite de nombreux milieux naturels d'intérêt patrimoniaux : bas marais, zones tourbeuses, landes tourbeuses, landes sèches, hêtraie à houx... Cette Réserve Naturelle Nationale se situe à 9.3 km au sud- ouest du site d'étude.

#### 3.1.4.2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotop

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui les utilisent. Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite.

**L'aire d'étude éloignée compte deux APPB, il s'agit de l'APPB de :**

- l'Étang de Crouzille qui couvre une surface totale de 93 ha qui a été mis en place pour la préservation d'espèces végétales et de chauves- souris.
- la Forêt d'Épagne qui couvre une surface de 81 ha qui a été mis en place pour la préservation d'espèces végétales, de mammifères terrestres (Loutre, Chat forestier), de chauves-souris, d'oiseaux et de poissons.

#### 3.1.4.1 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

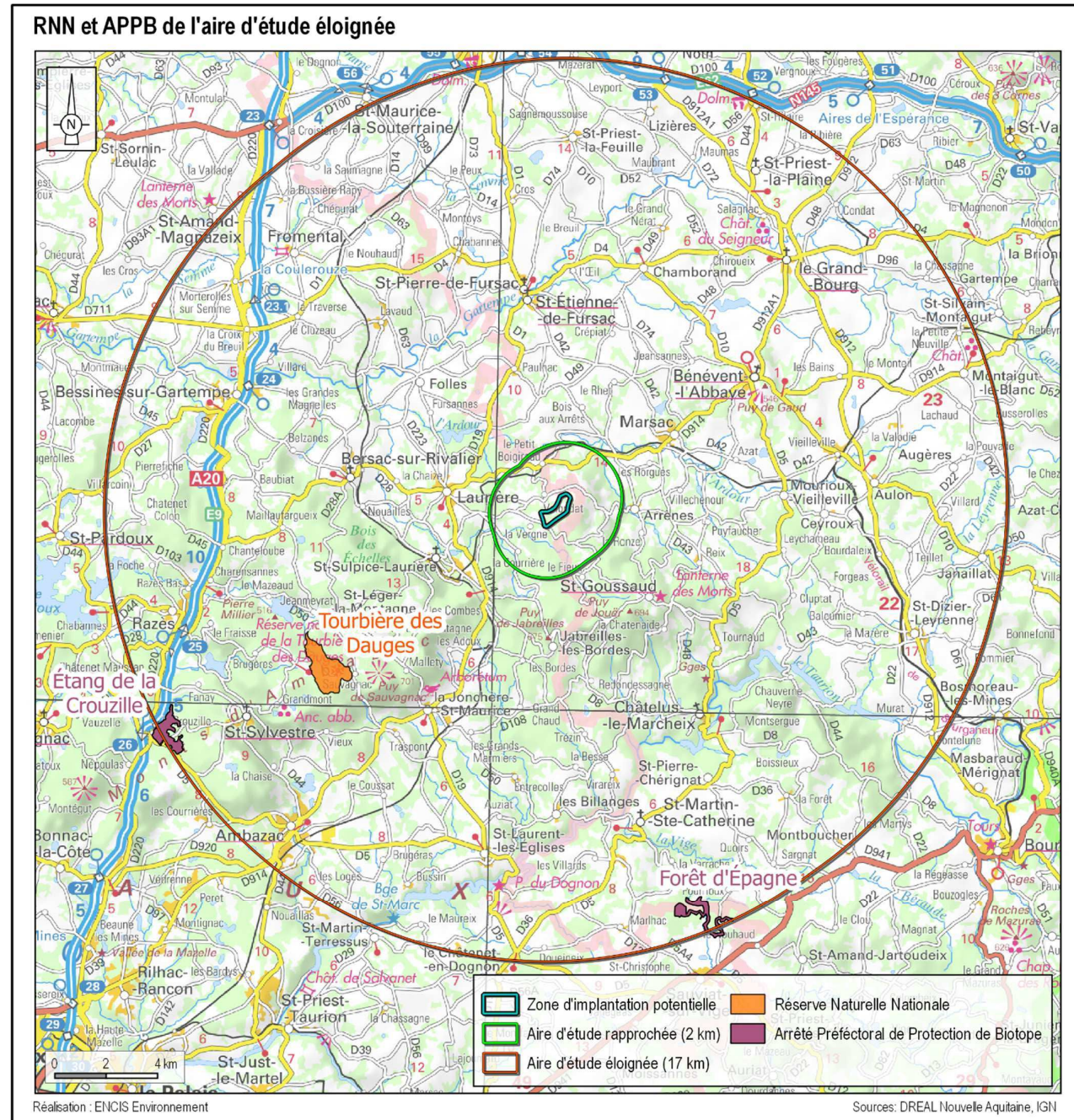
Ce réseau est constitué de :

- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directive « Habitats » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

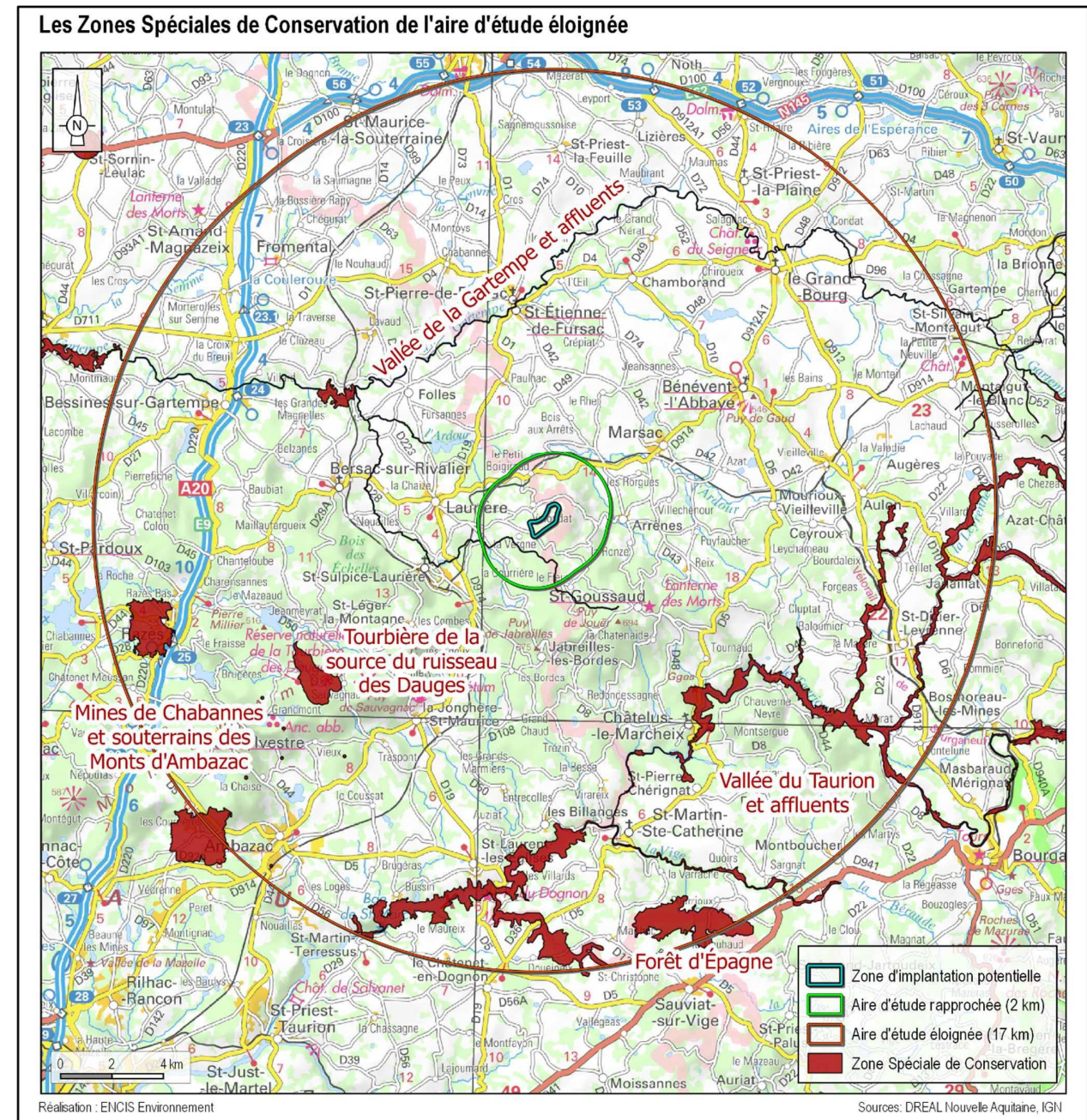
**L'aire d'étude éloignée compte cinq Zones Spéciales de Conservation.**



Les cartes suivantes permettent de localiser la Réserve Naturelle Nationale, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope et les sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée du site.



Carte 15 : Les sites protégés de l'aire d'étude éloignée



Carte 16 : Les sites protégés de l'aire d'étude éloignée

Pour chaque zone recensée, la fiche descriptive, lorsqu'elle est disponible, est utilisée pour connaître les milieux et les espèces de ces zones au travers de l'analyse bibliographique. Ainsi, un chapitre comportant les espèces présentes dans ces sites protégés ou inventoriés est détaillé pour les oiseaux et chiroptères.



### 3.1.4.2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'objectif de la création de ZNIEFF est de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Le recensement de ces zones permet de mettre en évidence des milieux déterminants pour leur valeur propre ou pour celle des espèces qu'ils abritent, en dehors de toute considération sur la surface, ainsi que des espèces déterminantes (espèces menacées, protégées et à intérêt patrimonial moindre, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières).

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

**Type I** : ces zones constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;

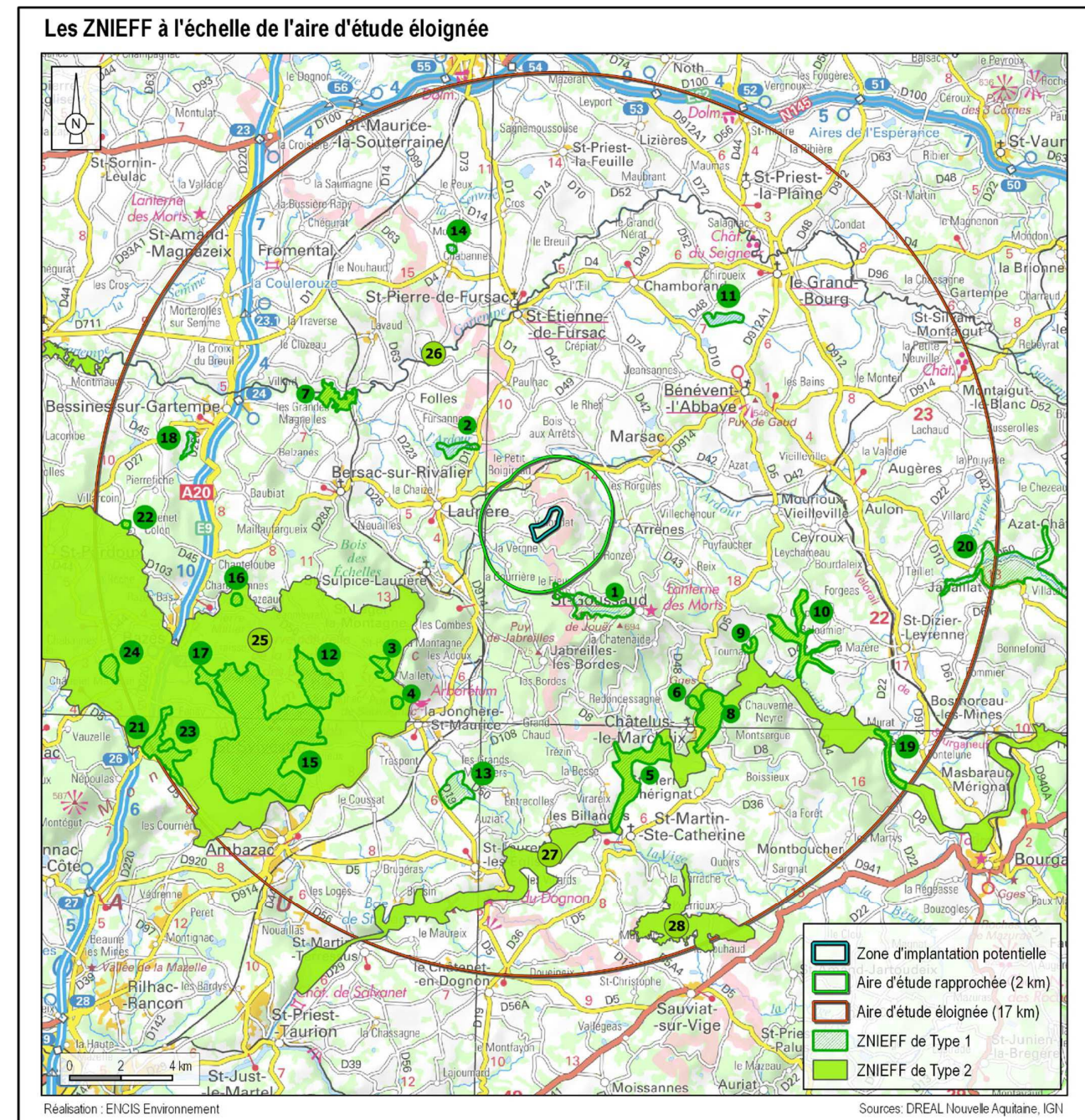
**Dans l'aire d'étude éloignée, on recense 24 ZNIEFF de type I.**

**Type II** : ces zones constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

**Dans l'aire d'étude éloignée, on recense quatre ZNIEFF de type II.**

La carte suivante permet de localiser les diverses ZNIEFF recensées dans l'aire d'étude éloignée.

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques des différents zonages identifiés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 17 : ZNIEFF de l'aire d'étude éloignée



Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la ZIP (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Numéro sur la carte
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre	
RNN	TOURBIERE DES DAUGES	FR3600144	199.52	9.3	X	X	-	-	X	-
APPB	ETANG DE LA CROUZILLE	FR3800727	93	15.6	X	X	-	X	-	-
APPB	FORET D'EPAGNE	FR3800371	81	13.9	X	X	X	X	X	-
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE ET AFFLUENTS	FR7401147	3560	0.5	X	X	-	X	X	-
ZSC	MINE DE CHABANNES ET SOUTERRAINS DES MONTS D'AMBAZAC	FR7401141	692	14.2	X	-	-	X	-	-
ZSC	TOURBIERE DE LA SOURCE DU RUISSEAU DES DAUGES	FR7401135	646	9.3	X	X	-	X	X	-
ZSC	VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	FR7401146	5000	8.2	X	X	-	X	X	-
ZSC	FORET D'EPAGNE	FR7401149	439	13.9	X	-	-	X	X	-
ZNIEFF 1	TOURBIERE DE FRILOUSE (= SOURCES DU RIVALIER)	740007689	143.04	1.8	X	X	X	-	X	1
ZNIEFF 1	ETANG DU PONT A L'AGE	740120145	49.21	4	X	-	X	-	X	2
ZNIEFF 1	MONTES D'AMBAZAC : TOURBIERE DE MALLETY	740000059	43.34	7.2	X	X	-	-	X	3
ZNIEFF 1	SITES A CHAUVES-SOURIS DES MONTES D'AMBAZAC : ANCIENNE CARRIERE ET MINES DU PUY BERNARD	740120163	17.04	8.1	X	-	-	X	-	4
ZNIEFF 1	VALLEE DU TAURION A L'AVANT DU BARRAGE DE L'ETROIT	740120034	248.14	8.3	X	X	X	X	X	5
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES-SOURIS : CAVES DE VILLEPIGUE (VALLEE DU TAURION)	740007667	19.21	8.3	X	-	-	X	X	6
ZNIEFF 1	VALLEE DE LA GARTEMPE AU VIADUC DE ROCHEROLLES	740002783	82.99	8.3	X	X	X	-	X	7
ZNIEFF 1	VALLEE DU TAURION A L'AVANT DU BARRAGE DE LA ROCHE-TALAMY	740120032	168.53	8.6	X	X	X	X	X	8
ZNIEFF 1	VALLEE DU TAURION : PRAIRIES HUMIDES DU MASGINIER	740120027	18.37	8.6	X	-	-	-	X	9
ZNIEFF 1	VALLEE DU TAURION : RUISSEAU DE CHAMPROY	740120028	180.29	8.9	X	-	-	-	-	10
ZNIEFF 1	ETANG DE LA TOUEILLE	740000085	57.37	9.2	X	X	X	-	X	11
ZNIEFF 1	MONTES D'AMBAZAC : TOURBIERE DES DAUGES	740000090	214.26	9.3	X	X	X	-	X	12
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES SOURIS : BOIS ET CAVES DU CHATEAU DE VALMATE	740120162	109.08	9.4	X	-	-	X	-	13
ZNIEFF 1	ETANG DE CHABANNES (ST PIERRE DE FURSAC)	740120115	9.75	10.6	X	X	-	-	X	14
ZNIEFF 1	MONTES D'AMBAZAC : BOIS ET CAVES DE LA ZONE CENTRALE	740120060	1353.47	10.7	X	X	X	X	X	15
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES-SOURIS DES MONTES D'AMBAZAC : MOULIN DE L'AGE	740120054	15.84	11.6	X	-	-	X	-	16
ZNIEFF 1	MONTES D'AMBAZAC : ETANG DE GOUILLET	740000667	74.64	13.3	X	X	X	X	X	17
ZNIEFF 1	ETANG DE SAGNAT	740006189	24.29	13.5	X	X	-	-	X	18
ZNIEFF 1	VALLEE DU TAURION : SAULAIES MARECAGEUSES DU PONT DE MURAT	740120031	57.79	14.6	X	-	X	-	X	19
ZNIEFF 1	RUISSEAU DE LA PETITE LEYRENNE	740120119	373.43	15	X	X	X	-	X	20
ZNIEFF 1	MONTES D'AMBAZAC : ETANG DE LA CROUZILLE	740006187	144.22	15.6	X	X	X	-	X	21
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES-SOURIS DES MONTES D'AMBAZAC : RUINES DU CHATEAU DE MONISME	740120055	8.46	15.6	X	-	-	X	-	22
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES-SOURIS DES MONTES D'AMBAZAC : MINES DE CHABANNES	740120056	19.13	16	X	X	-	X	X	23



Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la ZIP (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Numéro sur la carte
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre	
ZNIEFF 1	SITE A CHAUVES-SOURIS DES MONTS D'AMBAZAC : MINE DE VENACHAT (= BACHALLERIE)	740120057	53.89	16.9	X	X	X	X	-	24
ZNIEFF 2	MONTS D'AMBAZAC ET VALLEE DE LA COUZE	740006188	11577.44	5	X	X	X	X	X	25
ZNIEFF 2	VALLEE DE LA GARTEMPE	740120050	3990.92	7.5	X	X	X	X	X	26
ZNIEFF 2	VALLEE DU TAURION	740002787	8821.58	8.2	X	X	X	X	X	27
ZNIEFF 2	FORET D'EPAGNE	740002761	537.94	13.9	X	X	X	X	X	28

Tableau 8 : Les espaces protégés et d'inventaire de l'aire d'étude éloignée

## 3.2 Etat initial des habitats naturels et de la flore

### 3.2.1 Etude du CEN Limousin (2008)

L'étude réalisée par le CREN Limousin réalisée en 2007 fait état des observations suivantes concernant les habitats naturels et la flore du site de Laurière:

Remarques d'ordre général :

Le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Laurière, concerne une sorte de replat dominant le village de Volondat et situé au pied du Puy du Rio et du Puy Roudaud qui marquent la bordure nord ouest des Monts de Saint Goussaud et l'entrée du goulet naturel qui les sépare des monts d'Ambazac (Col de la Roche). L'altitude du périmètre directement concerné oscille entre 530 et 570m. Le paysage est marqué par une alternance de prairies le plus souvent artificielles, de parcelles agricoles et de peuplements forestiers où dominant encore largement des feuillus autochtones.



*Les bois feuillus occupent un bon tiers du site et font l'objet d'une exploitation destinée au chauffage des habitants locaux. Les conifères sont peu présents sur le périmètre lui-même mais dominent le sommet des monts de Saint- Goussaud, au sud du site.*

Il faut souligner le caractère relativement intensif des pratiques agricoles en vigueur sur le secteur et qui se traduisent par la présence du maïs, de prairies assez engraisées et de l'utilisation de traitements chimiques pour le désherbage des pieds de clôture et des talus.



*Le maïs est présent sur plusieurs parcelles représentant environ 5ha. Sa culture nécessite l'utilisation importante d'intrants divers qui ne favorisent pas la présence des espèces de la flore indigène et nécessite la pose de clôtures basses afin de limiter les incursions des sangliers.*

Les formations relativement intéressantes de ce secteur demeurent donc rares et sont constituées de zones humides qui correspondent systématiquement aux exutoires des nombreux petits aquifères présents dans les fissures du socle granitique. Encore faut-il souligner que ces zones humides sont presque systématiquement drainées par des systèmes de rigoles parfois profondes et même de véritables fossés.

#### Les zones humides

Les parcelles humides sont traitées dans le même paragraphe leur intérêt en terme d'habitats et de biodiversité sont liés aux pratiques de gestion et à leur degré d'hygrométrie.



*Sur cette photo du replat situé au pied du mas de mesure, on remarque quelques éléments fréquents sur la zone comme les murets de pierre séparant les parcelles. Le troupeau de vaches limousines est en train de brouter une prairie à grands joncs. Sur la droite de la photo, masquée par un rideau de saules et de bouleaux se trouve la prairie la plus intéressante du site.*

Prairie humide à Jonc acutiflore paratourbeux Code CB : 37.312

Cet habitat est le plus remarquable que nous ayons trouvé à l'intérieur du périmètre immédiat. Malgré la présence de 'un fossé et de rigoles profondes, les conditions topographiques et édaphiques y entraînent un engorgement important pendant une longue période de l'année (avec des sols variant du pseudo-gley au gley véritable). Ces conditions permettent le développement d'une végétation adaptée aux milieux humides à tendance paratourbeuse. Sur la parcelle la plus typique, les espèces dominantes les plus remarquables sont :

<i>Juncus acutiflorus</i>	<i>Carum verticillatum</i>
<i>Agrostis canina</i>	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>
<i>Carex laevigata</i>	<i>Carex echinata</i>
<i>Carex panicea</i>	<i>Scutellaria minor</i>
<i>Cirsium dissectum</i>	<i>Molinia caerulea</i>
<i>Wahlenbergia hederacea</i>	<i>Lotus pedunculatus</i>
<i>Anagallis tenella</i>	<i>Succisa pratensis</i>
<i>Pedicularis sylvatica</i>	<i>Sphagnum spp.</i>
<i>Erica tetralix</i>	<i>Ulex minor</i>
<i>Carex demissa</i>	<i>Hypericum elodes</i>
<i>Ranunculus flammula</i>	<i>Potentilla erecta</i>



La parcelle paratourbeuse la plus intéressante est située à droite de la clôture qui la sépare d'une prairie artificielle. On voit le fossé de drainage qui longe les piquets puis oblique à travers la parcelle. Sur la photo de gauche est montré le massif de succise des prés, habitat potentiel d'un papillon protégé qui n'a pu être découvert lors de notre visite.

Cette formation reste très localisée sur le périmètre immédiat où elle a été identifiée sur 6 parcelles représentant moins de 5 ha. Elle s'implante de façon systématique sur des suintements de sources.

La plus importante des parcelles concernées et qui est aussi celle dont l'état écologique est le meilleur fait l'objet d'un pâturage équin. Les autres sont encore plus dégradées, notamment la petite formation située sur la partie nord du périmètre immédiat qui se localise autour d'une source et le long du ruisseau au milieu d'une vaste friche découlant d'un retournement du sol.

Prairie humide à grand jonc (Code CB : 37.241)

Cet habitat correspond à un stade de dégradation de l'habitat précédent : habitat « anthropogénique ». Les conditions topographique et édaphique sont souvent similaires à celles prévalant dans les prairies à Jonc acutiflore mais les pratiques de gestion (surpâturage bovin et drainage excessif en particulier) ne permettent pas aux espèces de cet habitat de se développer dans de bonnes conditions. Un grand nombre de ces espèces disparaissent alors et sont remplacées essentiellement par des grands joncs qui deviennent dominants, tant dans les relevés phytosociologiques que, tout simplement, dans le paysage ; le plus commun est le jonc diffus *Juncus effusus* et dans une moindre mesure le jonc aggloméré *Juncus conglomeratus*. La graminée dominante devient l'Agrostis des chiens (*Agrostis canina*)



**Lande sèche dégradée (Code CB : 31.2 & 31.86)**

Cet habitat est présent par tache sur le périmètre immédiat, il est très fortement dégradé par la colonisation de la fougère aigle, les espèces encore présentes sont :

*Ulex minor*                      *Calluna vulgaris*  
*Erica cinera*                    *Pteridium aquilinum*  
*Juniperus communis*

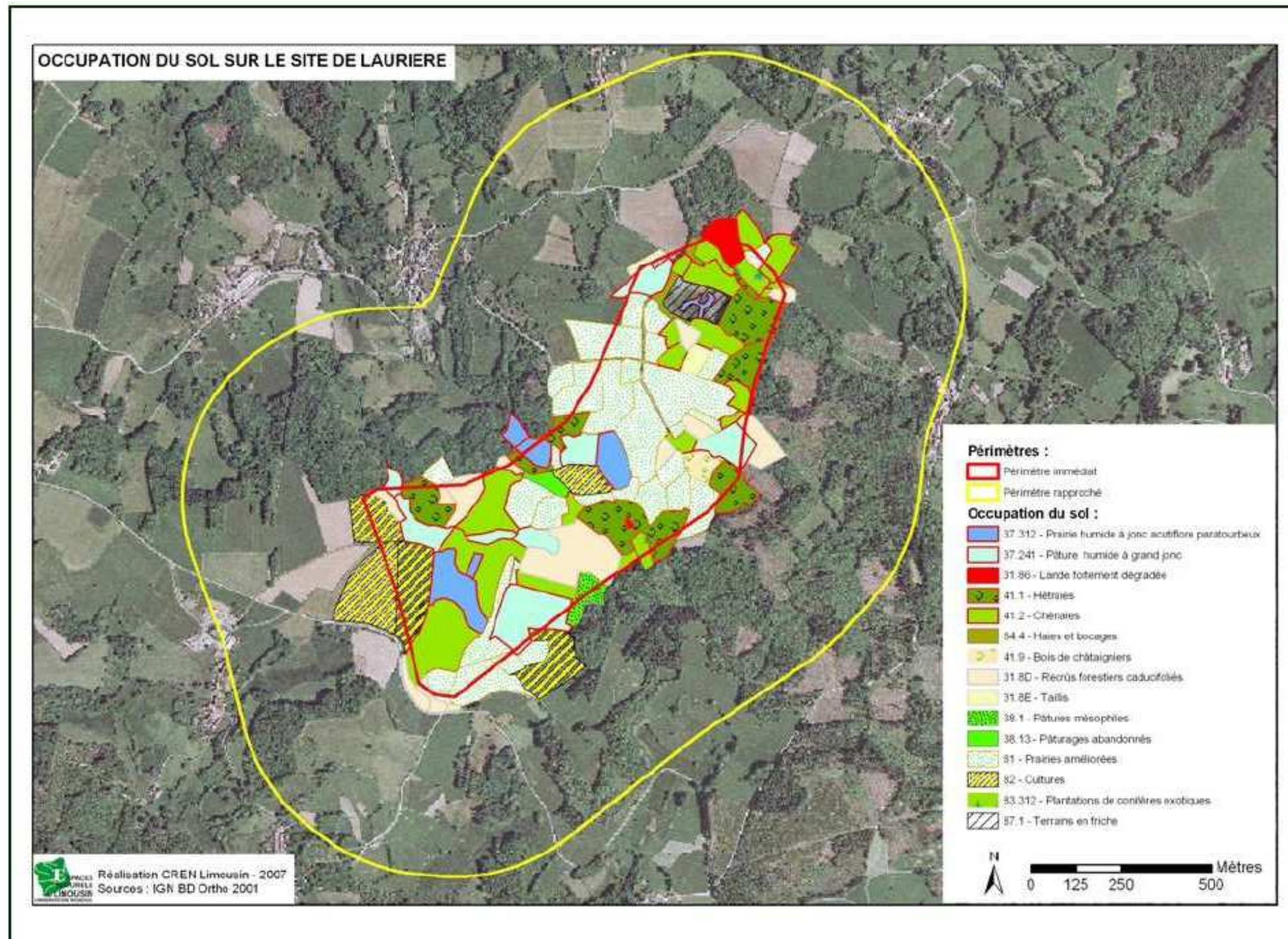
Les formations végétales rencontrées sur l'aire d'étude immédiate étendue sont décrites ici. Cette description propose la Nomenclature Corine Biotopes (typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen) ainsi que l'architecture générale de la végétation.

Les autres habitats rencontrés sur le secteur d'étude ne présentent pas d'habitats particuliers.

**Récapitulatif des surfaces par types d'habitats.**

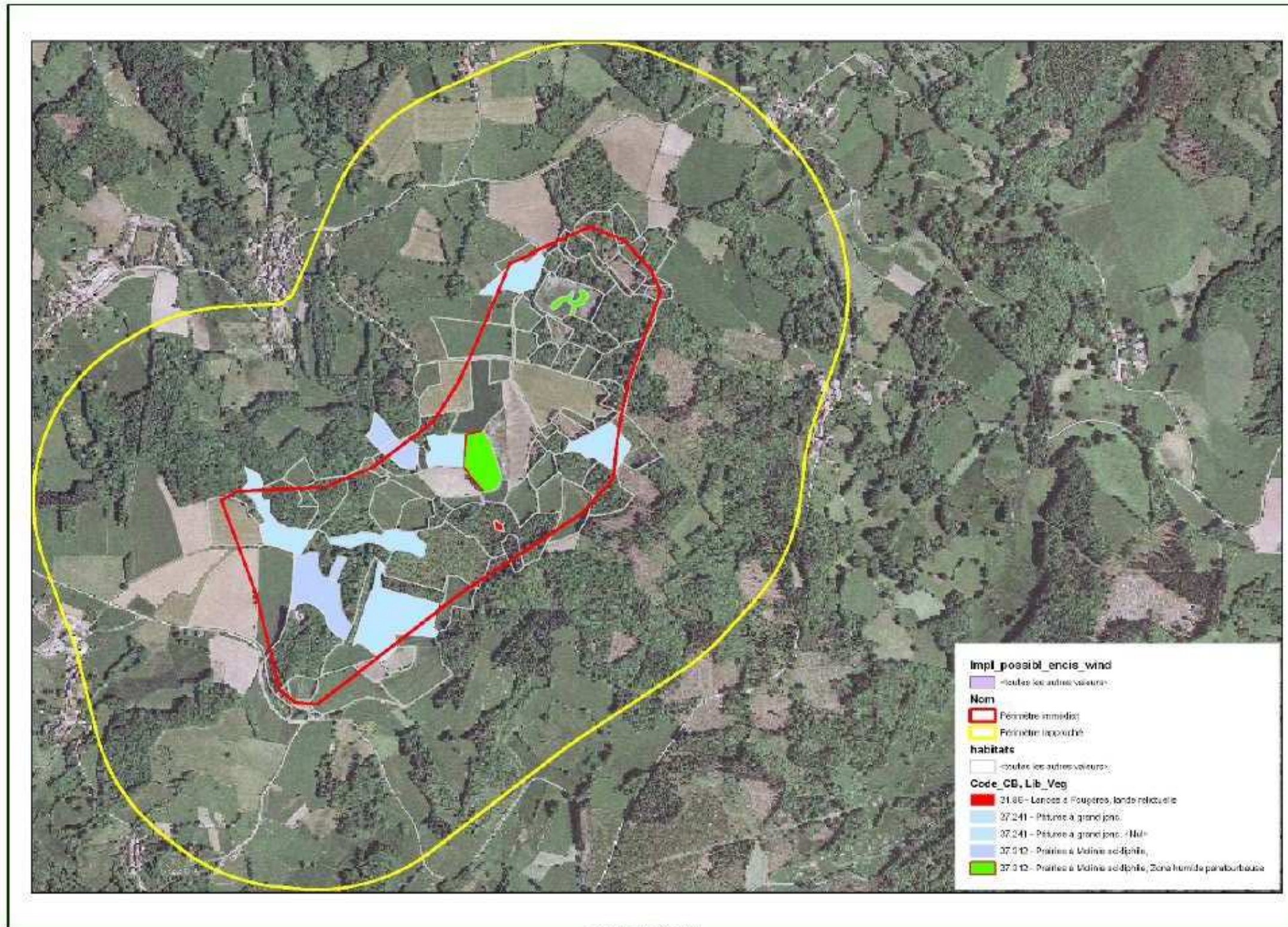
Code_CB	Libellé végétation	nombre de parcelles	surface en ha
37.312	Prairie humide à jonc acutiflore paratourbeuse	6	4,27
37.241	Pâturage humide à grands joncs	9	7,88
31.86	Lande sèche dégradée	2	0,99
41.1	Hêtraie	8	9,31
41.2	Chênaie	19	13,45
41.9	Bois de châtaigniers	2	0,84
84.4	Haies et bocage	2	0,48
31.8D	Recrus forestiers	12	7,42
31.8E	Taillis	1	0,45
38.1	Prairie mésophile	1	0,82
38.13	Prairie abandonnée	1	0,42
81	Prairie « améliorées »	31	23,44
82	Cultures	5	9,84
83.312	Plantation de conifères exotiques	2	0,85
87.1	Terrain en friche	1	1,30





Carte 18 : Habitats naturels (CEN Limousin – 2008)





Carte 19 : Habitats remarquables (CEN Limousin – 2008)



### 3.2.2 Etude d'ENCIS Environnement (2015)

L'étude réalisée par ENCIS Environnement réalisée en 2015 puis lors d'une sortie d'actualisation des habitats en 2017 fait état des observations suivantes concernant les habitats naturels et la flore du site des Ailes du Puy du Rio :

La flore a été inventoriée selon deux protocoles :

- le repérage des habitats (3 février 2015)
- un référencement systématique des espèces rencontrées au cours de transects aléatoires sur chaque type de milieu et par quadrats (10 avril et 11 mai 2015).
- mise à jour des habitats naturels (29 mai 2017)

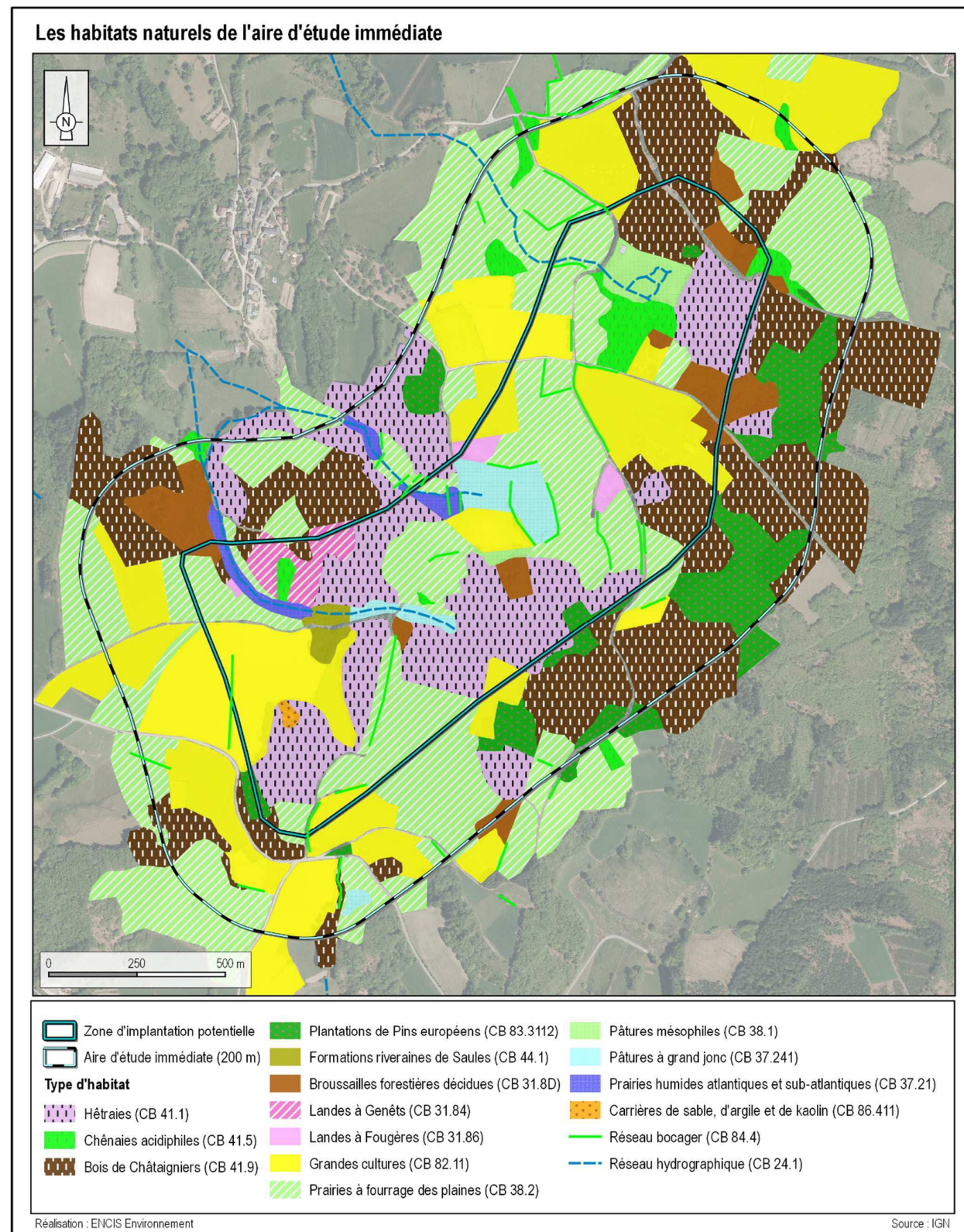
La flore inventoriée a été confrontée aux listes des taxons bénéficiant d'une protection et de ceux menacés afin de déterminer le statut de chacune des espèces rencontrées. De plus, nous avons recherché leur statut au niveau régional et départemental (voir chapitre Méthodologie et tableaux complets en annexes). Les tableaux présentent la liste des taxons recensés lors des inventaires floristiques réalisés au sein de chaque formation végétale.

**Au cours des inventaires, ce sont 127 espèces végétales qui ont été identifiées.**

**De même, ce sont 18 habitats naturels qui ont été identifiés. Le tableau et la carte suivante les présentent.**

Ensemble	Habitat Corine Biotopes	Code Corine biotope	Code EUNIS	Code EUR
Habitats naturels boisés	Hêtraies	41.1	G1.6	9120
	Chênaies acidiphiles	41.5	G1.8	9190
	Bois de Châtaigniers	41.9	G1.7D	-
	Formations riveraines de Saules	44.1	G1.11	-
	Plantations de Pins européens	83.3112	G3.F12	-
Habitats naturels semi-ouverts	Broussailles forestières décidues	31.8D	G5.61	-
	Landes à Genêts	31.84	F3.1	-
	Landes à Fougères	31.86	E5.3	-
Haies	Alignements d'arbres	84.1	G5.1	-
	Bordures de haies	84.2	FA	-
	Bocages	84.4	X10	-
Cultures	Grandes cultures	82.11	I1.1	-
Prairies mésophiles	Pâtures mésophiles	38.1	E2.1	-
	Prairies à fourrage des plaines	38.2	E2.2	-
Prairies humides	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	E3.41	-
	Pâtures à grands joncs	37.241	E3.441	-
Réseau hydrographiques et habitats aquatiques	Cours d'eau intermittents	24.16	C2.5	-
Autres	Carrières de sable, d'argile et de kaolin	86.411	J3.3	-

Tableau 9 : Habitats naturels identifiés sur l'AEI



Carte 20 : Habitats naturels de la zone d'implantation potentielle



### 3.2.2.1 Les habitats naturels boisés

Les bois constituent des milieux de vie indispensables pour de nombreuses espèces animales. Certains éléments sont particulièrement intéressants pour la faune, il s'agit par exemple de la présence d'arbres morts et à cavités, qui offre un habitat essentiel à certaines espèces d'insectes, d'oiseaux et de chauves-souris. De plus, les lisières sont souvent constituées d'une flore diversifiée accueillant de nombreux insectes. Sur l'aire d'étude immédiate, on observe deux types de boisements, des boisements de feuillus (chênaies, bois de Châtaigniers, hêtraies et formations riveraines de Saules) et des plantations de Pins européens.

#### Les hêtraies

Ces hêtraies se rencontrent principalement dans le domaine atlantique et témoignent d'une pluviométrie conséquente. Elles se caractérisent par une présence notable du Houx dans le sous-étage arborescent. Ces hêtraies affectionnent plutôt les sols acides et relativement pauvres en éléments minéraux. Cet habitat est cité à l'annexe I de la directive dite « Habitats » sous l'intitulé : « Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* parfois *Taxus* ».

- Description

De belles hêtraies sont observables à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Elles sont principalement présentes sur des pentes non exploitées par la culture du Sapin de Douglas et du Mélèze européen. Il est probable que la superficie occupée par ces hêtraies était historiquement plus importante à l'échelle de l'AEI. Ces dernières ayant régressées au cours des dernières décennies au profit des essences résineuses. Une diversité spécifique de 24 espèces de plantes est identifiée dans ces peuplements d'Hêtres.

La strate arborée comprend l'Hêtre (qui domine à hauteur de 60-70%), le Chêne pédonculé (- de 15%), le Merisier (- de 10%), le Bouleau verruqueux (- de 5%), le Sorbier des oiseleurs (- de 5 %), le Châtaignier (- de 2%) et On dénombre également quelques pieds de Sapin de Douglas (- de 1%).

On observe quatre espèces arbustives dans les hêtraies : Le Houx, le Poirier, le Bourdaine et le Sureau noir. A l'exception de la Myrtille qui est caractéristique de cet habitat, les autres espèces herbacées inventoriées sont caractéristiques des boisements de feuillus : Lierre, Genêt à balais, Digitale pourpre, Germandrée scorodoïne, etc.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
41.1 Hêtraies	G1.6 Hêtraies	9120 Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à <i>Ilex</i> parfois <i>Taxus</i>

- Espèce protégée et/ou déterminantes

Aucune

**Étant donné, la patrimonialité de cet habitat et sa dynamique déclinante sur le site et sur l'ensemble du territoire national, l'enjeu lié aux hêtraies sera jugé de fort.**

#### Les chênaies acidiphiles

Ces chênaies sont dominées par le Chêne pédonculé et se développent sur un sol à caractère acide. La diversité floristique y varie en fonction des conditions hydromorphiques du sol, de l'âge des peuplements et de l'importance de la luminosité arrivant au sol. Cet habitat est en outre cité à l'annexe I de la directive dite « Habitats » sous l'intitulé : « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ».

- Description

Les chênaies acidiphiles sont localisées de manière homogène sur l'aire d'étude immédiate avec des massifs plus ou moins connectés entre-eux. Les chênaies acidiphiles observées sont de relativement bonne qualité avec une évolution en futaie et de vieux Chênes pédonculés favorables à la faune. La diversité spécifique de cet habitat est de 21 espèces, ce qui est plutôt bien pour un habitat « fermé ». Les essences d'arbres observés sont le Chêne pédonculé avec une représentativité à hauteur de 70-80 %, le Merisier (- de 10%), le Châtaignier (- de 5%), le Bouleau verruqueux (- de 5%) et l'Hêtre (- de 2%).

La strate arbustive comprend l'Aubépine, le Houx, le Pommier sauvage, le Sureau noir, le Poirier sauvage et la Bourdaine.

La strate herbacée diffère en fonction de la saison. Au printemps, elle est composée de Jacinthe des bois et d'Anémone des bois. A l'été, on y recense un cortège de plantes cosmopolites comme la Digitale pourpre, le Genêt à balai, l'Herbe à Robert, la Germandrée scorodoïne, la Ronce commune, etc...



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
41.5-Chênaies acidiphiles	G1.8-Boisements acidophiles dominés par <i>Quercus</i>	9190-Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**De par sa patrimonialité et son importance en tant que corridor biologique, l'enjeu appliqué à cet habitat sera de modéré.**

### Les bois de Châtaigniers

Ce type de boisement est très distinctement dominé par le Châtaignier, bien que d'autres espèces de feuillus puissent être ponctuellement présentes. Au sol, ce sont majoritairement des plantes acidiphiles qui s'y développent en proportion variable. La Fougère aigle ou la Ronce commune peuvent être localement abondantes. Le feuillage dense du Châtaignier limite cependant le développement des végétaux sous les strates inférieures qui s'appauvrissent avec la croissance des Châtaigniers et l'augmentation de l'ombrage que cette croissance induit. Le bois de Châtaigniers est dans certain cas considéré comme un stade pionnier de la Chênaie acidiphile.

- Description

Les bois de Châtaigniers sont assez nombreux à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Ils se caractérisent par une strate arborée souvent dense due aux cépées de Châtaigniers émanant de souches d'arbres ayant été coupées récemment.

Le Châtaignier, qui affectionne les terrains légers et acides s'accompagne du Bouleaux verruqueux, du Merisier vrai et du Chêne pédonculé. D'autres arbres, beaucoup plus sporadiques ont également été inventoriés sur cet habitat (Marronnier d'Inde, Épicéa commun, Hêtre). Les espèces d'arbustes observées sont sensiblement similaires à celle inventoriées sur les habitats précédents (Sureau noir, Houx, Pommier sauvage, Bourdaine). Au total, 20 espèces différentes ont été répertoriées pour cet habitat dont une espèce jugée comme déterminante ZNIEFF pour le Limousin.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
41.9 Bois de Châtaigniers	G1.7D-Châtaigneraies à <i>Castanea sativa</i>	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

La Corydale à vrille - voir 3.2.6 «Description des espèces végétales présentant un enjeu».

**De par la présence d'une plante déterminante et de par son importance en tant que corridor biologique, l'enjeu appliqué à cet habitat sera de modéré.**

### Les formations riveraines de Saules (saulaies)

Ce sont des habitats souvent rivulaires qui correspondent au stade « climax » de la prairie humide. Ces habitats forment généralement des linéaires le long des rivières, des écoulements ou des points d'eaux que l'on nomme dans ces cas-là des « ripisylves ». Leurs rôles en termes d'habitats sont très importants pour toute une faune spécifique de passereaux, d'insectes et de reptiles inféodés à ces milieux à la fois boisés et humides. La flore y est généralement diversifiée et composée d'espèces sciaphiles et hygrophiles parfois remarquables. Il faut également noter le rôle important que jouent les saulaies dans le cycle de l'eau. En effet, elles constituent des zones tampons qui absorbent et préviennent les risques d'inondation, de plus, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à la présence de végétaux phytoépuration.

- Description

Quelques saulaies ont été répertoriées dans l'aire d'étude immédiate. Ces habitats naturels sont d'une surface relativement modeste (moins de 4 000 m<sup>2</sup>) et se localisent à proximité immédiate du réseau hydrographique. Elles se développent sur un sol riche en nutriments et partiellement saturé en eau pendant une majeure partie de l'année.

La strate arborée de cet habitat est composée de Saules Marsault. Le Chêne pédonculé est présent à certains endroits mais dans une moindre proportion. Des plantes hygrophiles comme l'Angélique sylvestre, la Renoncule rampante et le Pain de coucou constituent la strate herbacée qui se développe sous l'ombrage des Saules. Un total de 10 espèces a été inventorié pour cet habitat dont la représentativité à l'échelle de l'aire d'étude immédiate est relativement faible.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
44.1-Formations riveraines de Saules	G1.11-Saulaies riveraines	-

Cet habitat fait partie de la liste des habitats caractéristiques des zones humides tels que décrit par l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement - Version consolidée au 19 février 2015.



- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**De par l'implication de cet habitat dans régime hydrographique, l'enjeu sera évalué comme étant modéré.**

### Les plantations de Pins européens

- Description

Des plantations de Sapins de Douglas et/ou de Mélèzes européens sont présentes dans l'aire d'étude immédiate. Ces plantations de résineux représentent approximativement 14% de la surface totale actuellement boisée de l'AEI, soit un peu plus de 10 hectares. Ces plantations remplacent ce qui devait être historiquement des chênaies acidiphiles ou des hêtraies.

La strate arborée y est pauvre et exclusivement composée de Sapins de Douglas. Quelques pieds de Sorbiers des oiseleurs, de Châtaigniers, d'Épicéas communs, de Bouleaux verruqueux et de Pins laricios y ont été inventoriés de manière éparse. Le Houx y est la seule espèce d'arbuste inventoriée et se développe très sporadiquement en sous-bois. La strate herbacée est quant à elle composée d'une flore opportuniste et cosmopolite (Ronce commune, Lierre, Fougère aigle, Germandrée scorodoïne. Au total, ce sont 14 espèces végétales qui ont été inventoriées pour cet habitat.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
83.3112-Plantations de Pins européens	G3.F12-Plantations de Pins indigènes	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**L'enjeu lié aux plantations de Pins européens sera jugé de faible car la diversité floristique y est très limitée et le caractère anthropique très marqué.**

### 3.2.2.2 Les habitats semi-ouverts

Les habitats naturels semi-ouverts de l'AEI correspondent à des « friches forestières ». Ces friches forestières sont des habitats transitoires dont l'origine peut être diverse, elles sont :

- le fait d'une intervention humaine dans le cadre d'une exploitation de la forêt (abattage, replantation..) provoquant une brusque augmentation des flux lumineux, des variations de températures, des variations du degré d'hygrométrie du sol et une stimulation de l'activité biologique. Ces circonstances provoquent la levée de dormance de graines présentes dans le sol et l'arrivée d'une flore pionnière et opportuniste,

- la conséquence d'un abandon de toute pratique agricole (pâturage, fauche ou mise en culture) sur une parcelle qui se voit colonisée par la végétation spontanée comme la Ronce commune, la Fougère aigle ou l'Ajonc européen.

### Les broussailles forestières décidues

- Description

Quelques secteurs de l'aire d'étude immédiate ont été identifiés comme étant des broussailles forestières. Ces broussailles assimilables à des friches correspondent pour la plupart à des parcelles de coupes forestières en cours de revégétalisation par les plantes pionnières et spontanées.

La strate arborée est inexistante au profit d'une strate arbustive dense et composée d'espèces comme la Fougère aigle (localement abondante), l'Aubépine, la Ronce commune, le Genêt à balai, le Poirier sauvage, etc. Au total, ce sont 22 espèces différentes qui ont été répertoriées dans les différentes broussailles et friches de l'aire d'étude immédiate.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
31.8D-Broussailles forestières décidues	G5.61-Prébois caducifoliés	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

La Corydale à vrille - voir 3.2.6 «Description des espèces végétales présentant un enjeu».

**L'intérêt que représente cet habitat en termes d'enjeu et de diversité floristique est jugé de faible.**

### Les landes à Fougères et/ou à Genêts

Les landes sont des formations ligneuses basses à moyennes dominées par des chaméphytes (arbrisseaux) et des nanophanérophyles (arbustes) appartenant dans les régions atlantiques surtout aux familles des Ericacées et des Fabacées (genres *Erica*, *Calluna* et *Ulex* notamment). Quelques arbustes ou arbres, témoins d'un stade passé ou pionniers d'une évolution en cours, diversifient fréquemment la structure verticale des landes : Chêne pédonculé, Bouleau verruqueux, Genévrier. Les landes représentent un biotope de prédilection de certains reptiles. Il en va de même pour les espèces d'oiseaux de landes qui affectionnent les espaces découverts avec buissons épars.

Ces milieux correspondent le plus souvent à un stade de régénération forestière, ils sont issus de coupes forestières et sont caractérisés par un cortège de plantes pionnières des espaces boisés.

- Description

Des petites surfaces de landes sont présentes à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Le faciès de ces landes est assez proche de celui observé pour les broussailles forestières décidues. Elles s'en distinguent cependant par une absence de strate arborescente. Bien que présents, les jeunes arbustes sont généralement dominés par la Fougère aigle et/ou le Genêt à balai. En fonction de la proportion de ces deux essences, nous parlerons soit de «landes à Fougères», soit de «landes à Genêts».



Ces milieux évoluent naturellement vers des Broussailles forestières décidues avec la croissance des arbustes comme l'Aubépine, le Prunellier ou le Sureau noir, puis en l'absence de plantations, vers un boisement de feuillus. On notera cependant la présence d'espèces herbacées comme le Sénéçon jacobée, le Silène enflé, la Potentille dressée ou la Germandrée scorodoine.

Ces landes à fougères présentent une faible diversité floristique (15 espèces) et toutes les espèces de plantes rencontrées sont communes. L'enjeu floristique lié à cet habitat est donc faible. Ces landes fournissent malgré tout un habitat favorable aux cervidés et à certaines espèces d'oiseaux.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
31.84 Landes à Genêts	F3.1 Fourrés tempérés	-
31.86 Landes à Fougères	E5.3 Formations à <i>Pteridium aquilinum</i>	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**L'intérêt que représente cet habitat en termes d'enjeu et de diversité floristique est jugé de faible.**

### 3.2.2.3 Les haies

Les haies ont un rôle écologique important. En effet, elles constituent des corridors de déplacements ou de chasse pour de nombreux animaux. Elles abritent aussi de nombreux pollinisateurs, ainsi que des prédateurs d'espèces nuisibles, qui peuvent devenir des auxiliaires des cultures. Elles constituent aussi des postes d'observation pour les rapaces lors de leurs chasses ou plus simplement des abris ou des refuges pour la faune. Enfin, d'un point de vue floristique, on peut parfois y recenser des espèces d'importance patrimoniale.

Les haies référencées sur l'aire d'étude immédiate ont été classées selon une méthode inspirée de la typologie des haies du pôle bocage et faune sauvage de l'ONCFS.

**Description :**

Sur l'aire d'étude immédiate, le maillage bocager est variable. Il est composé de haies multi-strates, d'alignements d'arbres et de haies taillées en sommet et façades. Dans une moindre mesure, les lisières enherbées et les haies arbustives hautes participent à la trame bocagère de l'aire d'étude. Un total de 23 espèces a été répertorié sur l'ensemble des haies, cela en démontre l'intérêt floristique.

- Les lisières enherbées, avec clôture électrique ou barbelé

Sur certains secteurs du site, on observe le développement d'une strate herbacée le long des linéaires de clôtures électriques ou barbelés. Cette strate s'accompagne principalement de Ronce commune et de Fougère aigle (photographie ci-contre) avec parfois des espèces ligneuses comme le Prunellier ou l'Ajonc.





- [Les haies relictuelles](#)



On remarque sur l'aire d'étude immédiate des reliquats de haies ayant été abattues ou des haies nettement discontinues. Une strate herbacée composée de Ronce commune ou de Fougère aigle et un talus sont encore parfois présents. Dans certains cas, des arbres plus ou moins isolés témoignent de l'existence passée d'une haie multi-strates.

- [Les alignements d'arbres](#)

Ultimes vestiges de haies ayant existées par le passé, les alignements sont composés d'arbres de haut jet, souvent de Chênes pédonculés ou d'arbres fruitiers. La strate arbustive est inexistante. La strate herbacée est quant à elle aléatoire, fonction de l'habitat dans lequel la haie évolue (prairies, cultures...).



- [Les haies taillées en sommet et façades](#)

On observe principalement ce type de haies en bordure de routes et de chemins de l'aire d'étude immédiate. Ces haies également appelées « haies basses » font l'objet d'une taille annuelle. La taille pratiquée est latérale et sommitale.



- [Les haies arbustives hautes](#)

On observe également dans l'aire d'étude immédiate quelques haies arbustives. Ce sont des haies naturelles sans arbres et dont les arbustes ne sont pas taillés en sommet. Elles sont souvent composées d'essences fruitières comme le Prunellier et l'Aubépine.

- [Les haies multi-strates](#)

Les haies multi-strates de l'aire d'étude immédiate présentent trois strates bien distinctes (arborée, arbustive et herbacée). Ce sont les haies qui présentent le plus grand intérêt en termes d'habitat et de continuité écologique.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
84.1 Alignements d'arbres 84.2 Bordures de haies 84.4 Bocages	G5.1 Alignements d'arbres FA Haies X10 Bocages	-

- [Espèces protégées et/ou déterminantes](#)

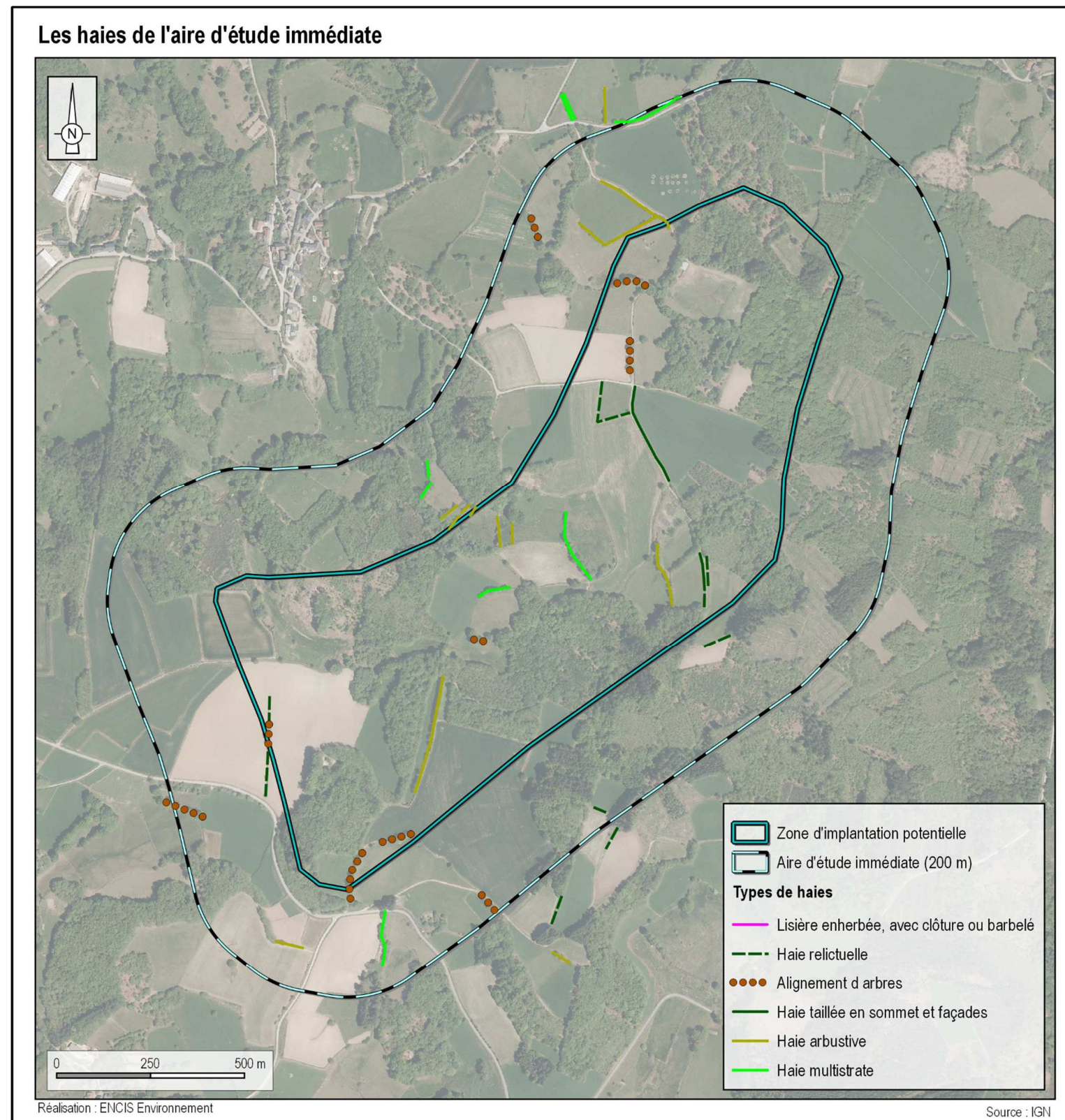
Aucune

Le cortège floristique inventorié aux abords et sur les haies est bien que diversifié, globalement commun. On notera que l'intérêt écologique d'une haie est étroitement lié à la qualité et aux nombres de strates qui la composent. La seule exception concerne les alignements d'arbres car même si la diversité floristique est faible (souvent une seule espèce), il s'agit généralement de vieux arbres jouant un rôle important dans le cycle de développement de nombreuses espèces (insectes xylophages et saproxylophages, oiseaux et chauves-souris cavernicoles...) En conséquence, les enjeux suivants ont été établis :

- **Haies multi-strates** : enjeu fort.
- **Haies arbustives hautes, les alignements d'arbres** : enjeu modéré.
- **Haies taillées en sommet et façades** : enjeu faible.
- **Lisières enherbées avec clôtures électriques ou barbelés, haies relictuelles**: enjeu très faible.

La carte suivante permet de localiser les différents types de haies présents dans l'aire d'étude immédiate.





Carte 21 : Les haies de l'aire d'étude immédiate



### 3.2.2.4 Les habitats agricoles

#### Les cultures

Ce sont les espaces exploités par l'Homme avec des végétaux semés ou plantés pour des récoltes annuelles. La croissance est généralement rapide, ce qui confère à ces milieux un aspect homogène, particulier à chaque champ cultivé et se diversifiant par la végétation spontanée. La végétation et la physionomie peuvent varier d'une année sur l'autre au gré des rotations et des pratiques culturales associées.

La qualité et la diversité faunistique et floristique dépendent de l'intensité des pratiques agricoles et de la présence de marges ou de bordures de végétation naturelle entre les champs. Ces milieux sont souvent des lieux de gagnage pour les oiseaux et les mammifères, tandis que les haies et les bordures sont des refuges pour la faune et la flore.

- Description

Sur l'aire d'étude immédiate, des parcelles généralement d'assez grandes superficies sont dédiées aux cultures. Elles sont essentiellement dédiées pour la culture du blé et de l'orge, ou plus ponctuellement du maïs.

De manière générale, la densité des plantations de céréales et l'utilisation de produits phytosanitaires entraînent une très faible diversité floristique. On retrouve un cortège essentiellement composé de plantes messicoles comme par exemple la Capselle bourse à pasteur, le Chénopode blanc, le Lamier pourpre, la Mercuriale annuelle, la Shérardie des champs, etc. Le cortège végétal rencontré ne présente pas d'espèces protégées ou inscrites au plan national d'actions en faveur des messicoles.



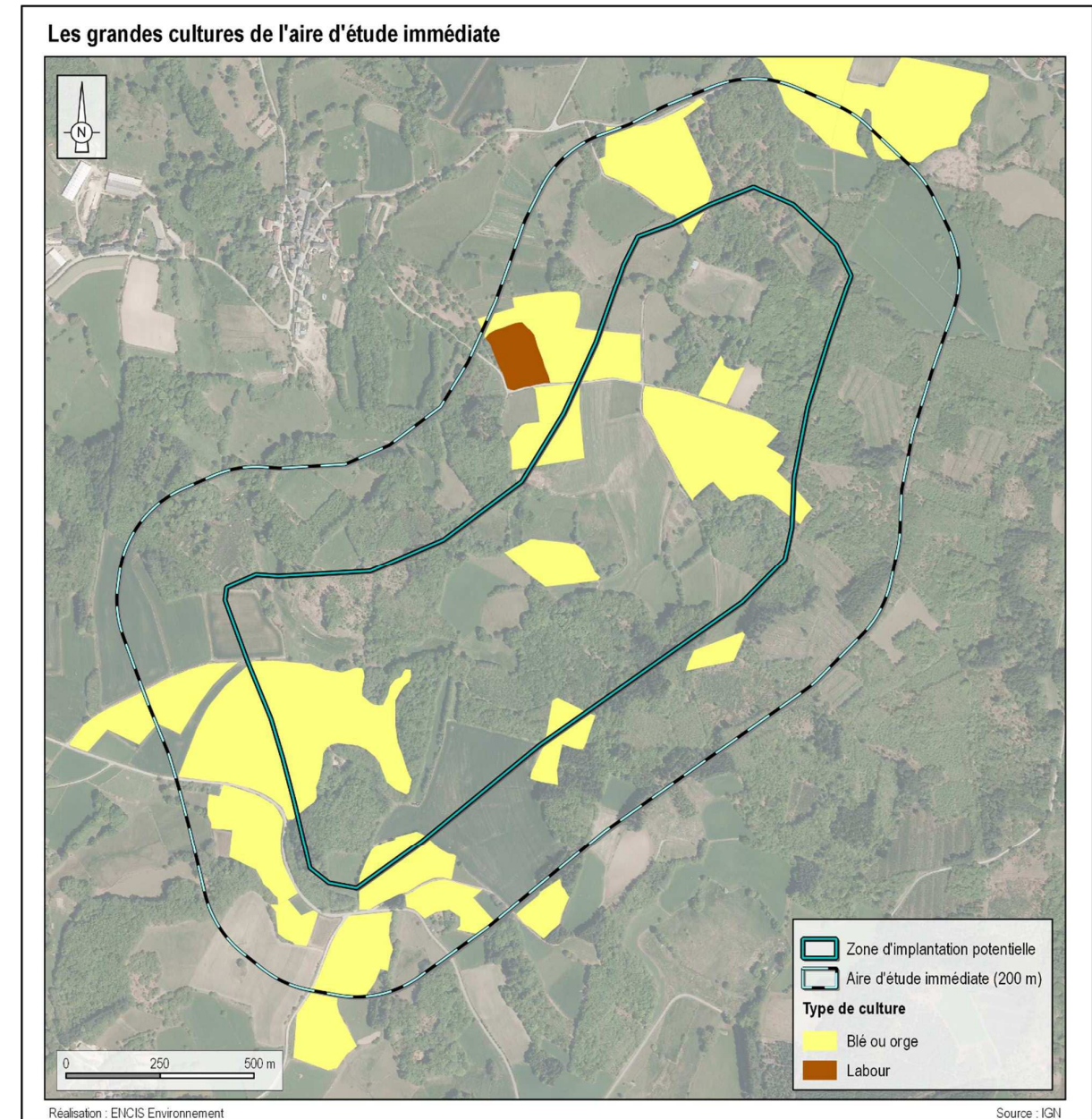
Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
82.11 Grandes cultures	I1.1 Monocultures intensives	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**L'enjeu floristique lié aux grandes cultures est évalué comme étant très faible**

La carte suivante permet de localiser les différentes cultures présentes sur l'aire d'étude immédiate.



Carte 22 : Les différents types de cultures de l'aire d'étude immédiate

### Les prairies mésophiles

Les prairies mésophiles sont des prairies intermédiaires entre les prairies humides et sèches. Elles sont principalement pâturées ou fauchées. Des prairies formées d'espèces végétales diversifiées permettent de maintenir la bonne santé du bétail, donc une bonne qualité des produits. Du point de vue écologique, elles permettent aussi de préserver des espèces végétales et animales spécifiques. Lorsque les prairies sont surpâturées, elles perdent cette diversité.

La distinction entre une pâture et une prairie de fauche est en principe assez nette au niveau de la physionomie quand l'utilisation est distincte, mais dans la région, où un régime mixte domine généralement, les limites sont plus floues. La plupart des prairies sont mises à pâturer l'été pour une utilisation extensive en raison d'une production de biomasse modérée à cette période de l'année, mais au printemps la vitesse de croissance est si élevée qu'elle est trop importante pour le bétail ; seule une partie des surfaces est mise en pacage (la moitié), le reste étant fauché pour récolter le foin ou faire de l'ensilage : ces pâtures sont donc à un autre moment de l'année des prairies de fauche (tout comme les prairies de fauche sont souvent pâturées sur le regain en fin d'été).

Dans le cadre de cette étude nous différencierons les prairies mésophiles de fauche des pâtures mésophiles.

### Les prairies à fourrage des plaines

- Description

Même si beaucoup de prairies mésophiles sont pâturées et fauchées au cours d'une même année, on remarque que quelques prairies à fourrage strictes (foin et enrubannage) parsèment l'aire d'étude immédiate. Elles se composent de plusieurs espèces de graminées comme le Ray-grass, la Houlique molle, le Brome des champs, la Flouve odorante, etc.



On y trouve également des espèces de plantes de la famille des astéracées (Centauree noire, Pâquerette vivace, Marguerite des champs, Pissenlit, etc.), des fabacées (Vesce hérissée, Vesce cultivée, Trèfle des prés, Trèfle rampant, etc.)

En outre, les 33 espèces prairiales inventoriées pour cet habitat sont communes.

Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
38.2-Prairies à fourrage des plaines	E2.2- Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	-

- Espèces protégées

Aucune.

### Les pâtures mésophiles

- Description

Ces prairies mésophiles sont pâturées par des bovins et des équins. Elles sont dominées par une strate herbacée basse à moyenne irrégulière. L'aspect de ces prairies est hétérogène, les zones les plus rases sont essentiellement composées de graminées et d'astéracées.



On y trouve également des plantes en rosette comme la Pâquerette, adaptées au piétinement des animaux. La flore est moyennement diversifiée avec un cortège végétal majoritairement composé de Ravenelle, de Rinanthe à petites fleurs et de Plantain lancéolé. L'intérêt floristique et écologique de ces prairies reste faible du fait du cortège végétal relativement commun inventorié.

Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
38.1-Pâtures mésophiles	E2.1- Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	-

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune.

La fonction principale de ces prairies est avant tout agronomique. Bien que la diversité spécifique des prairies mésophiles ne soit pas négligeable (33 espèces), toutes ces espèces sont communes et ne présente pas de statut de protection.

Les prairies mésophiles à fourrage des plaines présentent une diversité floristique globalement plus importante et **l'enjeu est qualifié de faible**.

Pour les pâtures mésophiles, dont la diversité est moindre, **l'enjeu est jugé très faible**.



### 3.2.2.5 Les zones humides

#### Les habitats naturels humides

Une zone humide, est un terrain, exploité ou non, où le principal facteur d'influence du biotope et des espèces animales et végétales présentes est l'eau. Selon la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques française de 2006, « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les zones humides généralement sont des milieux de vie remarquables pour leur biodiversité. De nombreuses espèces végétales et animales y sont inféodées. Ce sont des lieux d'abri, de nourrissage et de reproduction pour de nombreuses espèces, indispensables à la reproduction des batraciens. Elles constituent des étapes migratoires, des lieux de reproduction ou d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques et de poissons.

Concernant la flore, la végétation poussant dans les zones humides d'eau douce est dite héliophyte (plante enracinée sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes).

Dans le cadre de l'étude, un certain nombre d'habitats naturels humides ont été identifiés. Parmi ceux précédemment développés, nous rappellerons que les « formations riveraines de saules » sont classées comme habitats humides (H) dans la table B de l'annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides. Cela ne veut cependant pas dire qu'aucune autre zone humide n'est présente ailleurs mais que des sondages pédologiques complémentaires à l'étude botanique sont requis pour l'infirmer ou le confirmer. Outre ces deux habitats humides, nous notons la présence de « prairies à grand Jonc » et de « prairies humides atlantiques et subatlantiques » également classées comme habitat humide dans ce même arrêté<sup>10</sup>.

#### Les prairies humides atlantiques et subatlantiques

- Description

Les prairies humides ou hygrophiles de l'aire d'étude immédiate sont de manière générale situées en fonds de vallées et à proximité du réseau hydrographique. La richesse floristique de cet habitat est notable car elle comprend un certain nombre de plantes hygrophiles plus ou moins en déclin à l'échelle nationale à

cause de l'assèchement de nombreuses zones. Un total de 26 espèces a été inventorié sur les prairies humides atlantiques et subatlantiques de l'AEI. On y observe un cortège de plantes hygrophiles caractéristiques comme le Mouron délicat, le Populage des marais, le Millepertuis des marais, la Renoncule flammette, etc. Ces prairies hygrophiles sont également caractérisées par une présence importante de Jonc diffus.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
37.21-Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.43-Prairies subcontinentales riveraines	-

Cet habitat fait partie de la liste des habitats caractéristiques des zones humides tels que décrit par l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement - Version consolidée au 19 février 2015.

- Espèces protégées et/ou déterminantes

La Walhenbergie à feuilles de lierre - voir 3.2.6 «Description des espèces végétales présentant un enjeu».

**De par la richesse spécifique et la raréfaction de cet habitat à l'échelle nationale, l'enjeu lié aux prairies humides atlantiques et subatlantiques sera considéré comme très fort.**

<sup>10</sup> Depuis le 26 juin 2017 et la parution d'une « Note Technique » faisant suite à une décision du Conseil d'état, il a été précisé qu'« en présence de végétation spontanée, une zone humide est caractérisée, [...], à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. » Les critères pédologiques et botaniques deviennent donc dans le cas des habitats humides cumulatifs. En absence de végétation spontanée, seul le critère pédologique sera requis.

### Les pâtures à grands joncs

Les pâtures à grands joncs correspondent souvent à un stade de dégradation des prairies humides. Les conditions topographiques et édaphiques sont souvent similaires à celles des prairies humides mais les pratiques de gestion (surpâturage, drainage ou labour antérieur) entraînent un tassement du sol. Cela ne permettant pas aux espèces caractéristiques de cet habitat de se développer dans de bonnes conditions. Le Jonc domine souvent significativement cet habitat « anthropogénique ».

- Description

Comme leur nom l'indique, ces pâtures sont caractérisées par une prédominance des espèces de Joncs. Dans le cas présent, le Jonc diffus a été la seule espèce de joncs inventoriée mais le taux de recouvrement de cette espèce n'en demeure pas moins important. Outre cela, plusieurs graminées comme la Molinie bleue, la Houlique molle, le Pâturin des prés et la Flouve odorante font également partis du cortège floristique.

Ces prairies sont parfois pâturées par des vaches. Cela a pour conséquence d'amplifier la prépondérance du Jonc diffus qui n'est pas consommés par le bétail. On peut toutefois noter la présence d'espèces caractéristiques des prairies hygrophiles comme la Cardamine des prés, la Silène Fleur de coucou, le Lotier des marais, etc.



Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
37.241-Pâtures à grand jonc	E3.441-Pâtures à grands Joncs	-

Cet habitat fait partie de la liste des habitats caractéristiques des zones humides tels que décrit par l'**Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement** - Version consolidée au 19 février 2015.

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**De par son implication dans le régime hydrographique, l'enjeu lié aux pâtures à grands joncs sera considéré comme modéré.**

La diversité floristique inventoriée sur l'ensemble des habitats humides est importante car 44 espèces (soit près de 35% des espèces de l'AEI) y sont inventoriées. Ces milieux sont d'une manière générale composés d'une flore spécifique montrant une nette tendance à se raréfier au niveau national. L'implication et les différents rôles joués par ces habitats dans le fonctionnement hydrographique et dans le cycle de l'eau sont non négligeables. C'est pourquoi, l'on retiendra l'attribution des enjeux suivants :

- Formations riveraines de Saules : modéré
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques : fort
- Pâtures à Grand Jonc : modéré

Il est également important de rappeler que ces habitats sont caractérisés de « zones humides » au sens de l'**Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement** - Version consolidée au 19 février 2015.

### **Le réseau hydrographique et habitats aquatiques associés**

Les rus sont de petits ruisseaux et présentent un débit variable en fonction des saisons et des approvisionnements. Il s'agit en général de milieux anthropisés mais ils peuvent constituer, en raison des conditions hydriques, une source importante de diversité en termes de faune et de flore.

- Description

Sur l'aire d'étude immédiate, plusieurs cours d'eau temporaires correspondant aux premières zones de regroupement des eaux de ruissellement sont recensés. Ces cours d'eau temporaires affluent en direction nord-ouest pour se jeter dans le ruisseau des Planchettes (affluent de l'Ardour et sous-affluent de la Vienne).. Ces écoulements temporaires ne présentent pas d'intérêt floristique intrinsèque. Par contre les communautés végétales associées, (formations riveraines de Saules, prairies humides et pâtures à Grand jonc) présentent un intérêt en termes d'habitat d'espèces. **L'enjeu de conservation retenu pour le réseau hydrographique est fort.**

On notera que de façon générale, la diversité floristique de ces ruisseaux est modérée et que la différenciation entre ces bordures et les zones humides qu'ils traversent pour la plupart est parfois ténue. De plus, de par leur faible intérêt écologique, les fossés aux bords des routes et des chemins n'ont pas été systématiquement répertoriés.





Code Corine Biotopes	Code EUNIS	Code EUR
24.16 Cours d'eaux intermittents	C2.5 Eaux courantes temporaires	-

Cet habitat fait partie de la liste des habitats caractéristiques des zones humides tels que décrit par l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement - Version consolidée au 19 février 2015.

- Espèces protégées et/ou déterminantes

Aucune

**Le rôle de ces écoulements en tant que biotope est important et l'enjeu de conservation est qualifié de très fort. En effet, ces habitats sont susceptibles d'accueillir une faune diversifiée et potentiellement protégée. Par ailleurs, la connectivité des rus étant établie, la modification des paramètres hydriques de l'un d'eux pourrait engendrer un impact sur l'intégralité du réseau hydrographique local. Il conviendra d'exclure et de protéger ces habitats dans le cadre du choix du parti d'aménagement.**

### 3.2.2.6 Les chemins et leurs bordures associés

Les bordures de chemin ne sont pas à proprement parler des milieux naturels en tant que tel. Il est cependant intéressant de vérifier ces "milieux" qui présentent généralement une diversité floristique plus importante. Ce sont en effet des zones où l'Homme intervient peu en dehors des fauches annuelles. De plus, lorsque des fossés sont présents, on peut y observer certaines espèces caractéristiques des zones humides. En outre, les chemins d'accès pour le futur parc éolien emprunteront potentiellement certains de ces chemins existants.

- Description

Quelques chemins plus ou moins pratiqués traversent l'AEI. C'est sur les bermes associées de ces chemins que se concentre la plus grande diversité spécifique. Le cortège végétal diffère en fonction du type d'habitat qui jouxte les chemins. Cependant, toutes les espèces rencontrées sont communes. L'AEI compte notamment un certain nombre de chemins forestiers caractéristiques de la région des Monts d'Ambazac. Ils sont aujourd'hui principalement utilisés pour des activités de loisirs (randonnée) et pour la circulation des engins agricoles.



- Espèces protégées et/ou déterminantes

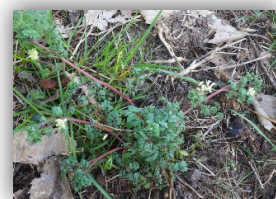
La Corydale à vrille - voir 3.2.3 «Description des espèces végétales présentant un enjeu».

**On observe une diversité floristique non négligeable sur les chemins et leurs bordures (32 espèces) mais l'ensemble de ces espèces sont communes. L'enjeu floristique est évalué comme très faible.**

### 3.2.3 Description des espèces végétales présentant un enjeu

L'inventaire de la flore a mis en évidence une diversité floristique notable (127 espèces) sur l'aire d'étude immédiate. Aucune plante protégée n'a été inventoriée, en outre deux plantes déterminantes ZNIEFF pour la région Limousin sont référencées : La **Corydale à vrilles** et la **Wahlenbergie à feuilles de Lierre**.

La Corydale à vrilles est une plante de la famille des papavéracées. C'est une plante très ramifiée, se terminant par des vrilles et à la floraison assez discrète. Elle est caractéristique des boisements se développant sur des sols plutôt rocheux (massif armoricain, massif central...). Elle est caractérisée de déterminante ZNIEFF pour la région historique Limousin.



La Wahlenbergie à feuilles de Lierre est une petite campanule rampante présentant des fleurs en forme de cloche. Elle pousse également dans les zones marécageuses et tourbeuses. Elle est caractérisée de déterminante ZNIEFF pour la région historique Limousin.



### 3.2.4 Conclusions de l'étude de l'état initial des Habitats naturels et de la flore

#### 3.2.4.1 La flore

Plus que la présence d'espèces protégées, c'est la diversité floristique qu'il est important de retenir pour ce site d'étude. Ce sont en effet 127 espèces de plantes qui ont été répertoriées sur des habitats aussi divers que des milieux boisés, des cultures, des milieux de transition forestières et des prairies.

#### 3.2.4.1 Les milieux naturels d'intérêt

Ensemble	Habitat Corine Biotopes	Code Corine biotopes	Code EUNIS	Code EUR	Présence d'espèces protégées	Niveau d'enjeu
Habitats naturels boisés	Hêtraies	41.1	G1.6	9120	-	Fort
	Chênaies acidiphiles	41.5	G1.8	9190	-	Modéré
	Bois de Châtaigniers	41.9	G1.7D	-	Corydale à vrilles	Modéré
	Formations riveraines de Saules	44.1	G1.11	-	-	Modéré
	Plantations de Pins européens	83.3112	G3.F12	-	-	Faible
Haies	Lisières enherbées, haies relictuelles	84.1 84.2 84.4	G5.1 FA X10	-	-	Très faible
	Haies taillées en sommet et façades					Faible
	Haies arbustives hautes, alignement d'arbres					Modéré
	Haies multi strates					Fort
Habitats naturels semi-ouverts	Broussailles forestières décidues	31.8D	G5.61	-	Corydale à vrilles	Faible
	Landes à Genêts	31.84	F3.1	-	-	Faible
	Landes à Fougères	31.86	E5.3	-	-	Faible
Cultures	Grandes cultures	82.11	I1.1	-	-	Très faible
Prairies mésophiles	Pâtures mésophiles	38.1	E2.1	-	-	Très faible
	Prairies à fourrage des plaines	38.2	E2.2	-	-	Faible
Prairies humides	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	37.21	E3.41	-	Wahlenbergie à feuilles de Lierre	Très fort
	Pâtures à grands joncs	37.241	E3.441	-	-	Modéré
Réseau hydrographiques et habitats aquatiques	Cours d'eau intermittents	24.16	C2.5	-	-	Très Fort
Autres	Carrières de sable, d'argile et de kaolin	86.411	J3.3	-	-	Très faible

Tableau 10 : Niveaux d'enjeux liés aux habitats naturels recensés

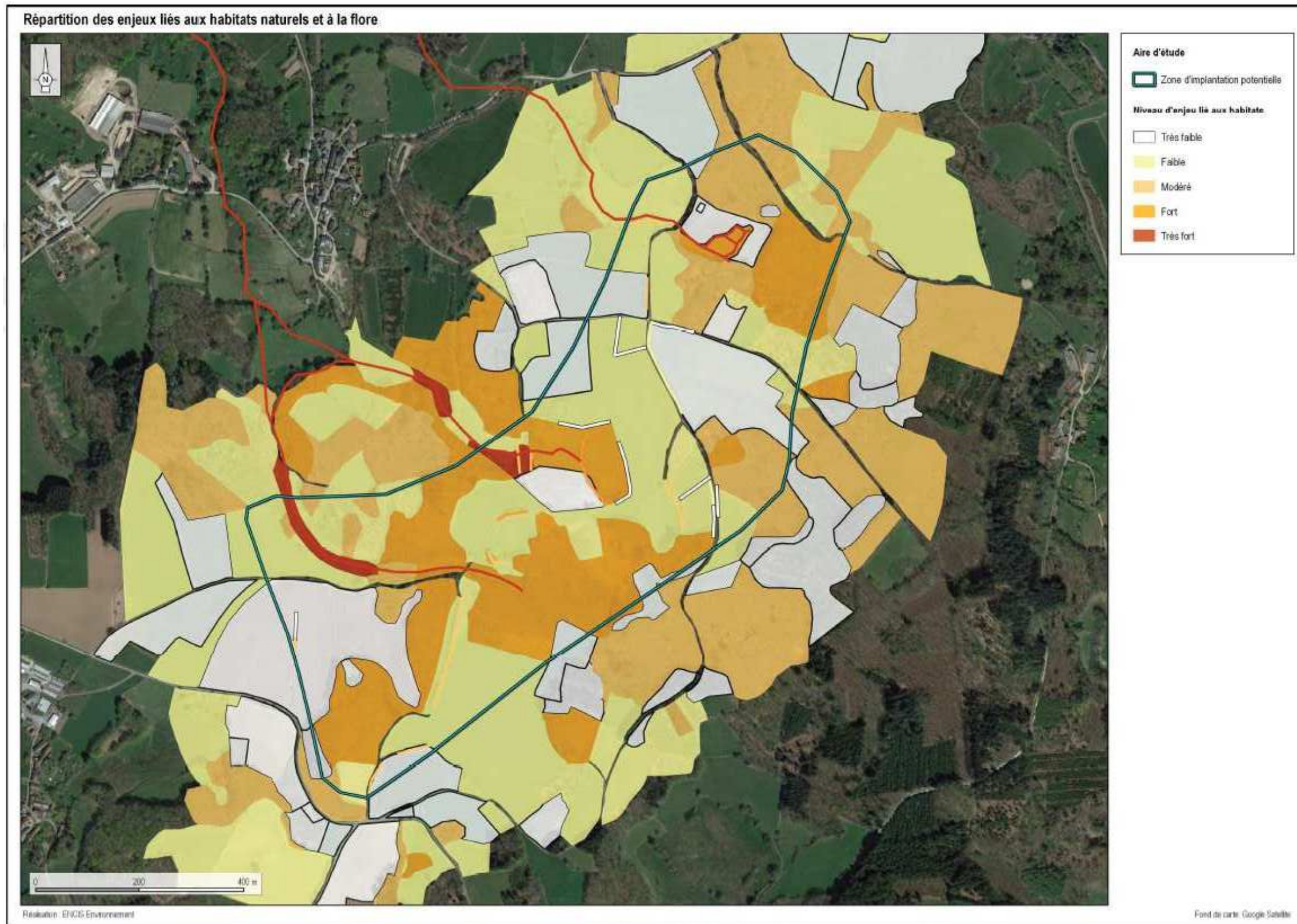
#### 3.2.4.1 Le rôle d'habitat naturel

Plusieurs zones de l'aire d'étude immédiate jouent un rôle important en termes d'habitat et/ou de corridor écologique pour la faune.

Ce rôle sera plus amplement détaillé en fonction des taxons étudiés. On peut cependant d'ores et déjà déterminer les zones présentant un enjeu. On note ainsi :

- les zones humides et le réseau hydrographique (notamment pour l'herpétofaune et l'entomofaune),
- les lisières forestières, les boisements et les zones humides pour les chiroptères,
- les landes, les lisières forestières et les zones humides pour l'avifaune,
- les étangs pour l'avifaune





Carte 23 : Répartition des enjeux liés à la flore et aux habitats naturels dans l'aire d'étude immédiate



## 3.3 Etat initial de l'avifaune

### 3.3.1 Rappel sur la biologie des oiseaux

Le cycle d'une année pour les oiseaux est caractérisé par plusieurs étapes : la phase hivernale, la formation du couple et la reproduction, suivies de l'élevage des jeunes. Pour les espèces migratrices, ce cycle est complété par des migrations pré-nuptiales et post-nuptiales correspondant au retour des quartiers d'hiver au printemps et au départ en automne sur les sites d'hivernage.

#### Phase de nidification

La phase de nidification correspond à la rencontre des partenaires par des parades nuptiales (mouvements des ailes, vol acrobatique, cris, chants, etc) en vue de l'accouplement. Il s'en suit la construction du nid, la ponte, l'incubation des œufs puis l'élevage des jeunes jusqu'à leur départ. Durant cette période, beaucoup d'oiseaux défendent leur territoire afin de disposer d'un « garde-manger » nécessaire à l'élevage de la nichée, écarter les « concurrents » ou chasser les prédateurs. Même si c'est la période la plus favorable en France, cette phase n'a pas toujours lieu au printemps.



#### Phase migratoire

Par définition, la migration de l'avifaune correspond aux allers retours que réalisent les oiseaux entre leurs sites de reproduction et leurs sites d'hivernage.

Certains oiseaux sont dits sédentaires. Ils demeurent toute l'année sur un même territoire. Très peu d'espèces sont strictement sédentaires. La majorité des oiseaux a au moins une partie de sa population qui effectue une migration, ne serait ce que sur une courte distance. C'est une pénurie saisonnière de nourriture qui les pousse à vivre sur deux espaces géographiques éloignés, ainsi que des conditions climatiques rendant l'accès à la nourriture impossible (gel des milieux aquatiques par exemple).



Au printemps, les migrateurs quittent leurs sites de repos hivernaux pour retrouver les territoires qui les ont vus naître. A cette période, en France, les mouvements ont lieu selon l'axe sud-ouest / nord-est (route migratoire principale), voire sud / nord.

A l'automne, après la reproduction, les migrateurs regagnent leur zone d'hivernage. La migration au-dessus de l'hexagone se fait dans le sens inverse, en direction du sud-ouest (route principale) et du sud.

**Généralités sur la migration en Limousin (extrait du rapport de la SEPOL, 2015)** Face aux rigueurs hivernales, les oiseaux ont développé deux stratégies : la sédentarité, c'est-à-dire rester sur place en s'adaptant aux conditions climatiques ; et la **migration**, c'est-à-dire le déplacement à grande échelle vers des territoires moins hostiles. La migration est conditionnée par les fluctuations saisonnières des ressources alimentaires. La migration postnuptiale se déroule après la saison de reproduction, principalement à la fin de l'été et à l'automne. La migration pré-nuptiale a lieu au printemps, les oiseaux remontant alors vers les zones de reproduction.

Deux fois par an, les oiseaux migrateurs traversent le territoire français et même l'Europe. Au printemps, les oiseaux prennent la direction du nord et du nord-est de l'Europe pour rejoindre leurs sites de reproduction. A l'automne, ils prennent le chemin inverse en direction du sud et du sud-ouest de l'Europe, souvent jusqu'en Afrique où certaines espèces passent l'hiver. Ainsi, la France est traversée **selon un axe nord-est / sud-ouest (à l'automne) puis sud-ouest / nord-est (au printemps)**. Certains cas particuliers échappent néanmoins à ce schéma général. Il peut s'agir par exemple d'espèces du centre de l'Europe qui viennent passer l'hiver en Europe de l'Ouest au climat plus clément (axe est / ouest).

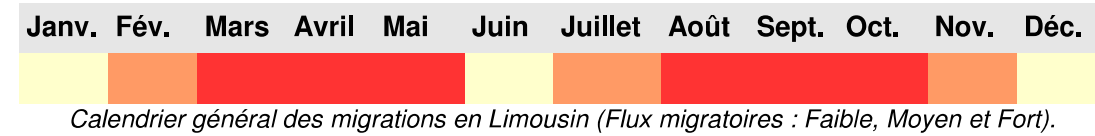
Les oiseaux migrateurs se classent en deux grandes catégories : les **oiseaux rameurs** qui utilisent le vent laminaire ; les **oiseaux planeurs** qui utilisent les ascendances thermiques. Ces derniers recherchent les ascendances thermiques pour prendre de l'altitude et, ensuite, se laisser filer sur plusieurs kilomètres (voire plusieurs dizaines de kilomètres). Lorsque les conditions sont favorables, ils peuvent ainsi parcourir de très grandes distances sans utiliser beaucoup d'énergie.

Les espèces migratrices les plus connues du public sont les hirondelles, le Martinet noir, le Coucou gris ou encore les oies. En Limousin, la Grue cendrée est une espèce particulièrement emblématique de la migration des oiseaux et du changement des saisons. Mais en Limousin comme en France, **près de 9 espèces sur 10 sont plus ou moins migratrices**. Certaines sont des migratrices totales, et l'intégralité de leurs populations changent de zone de répartition. D'autres sont des migratrices partielles, certaines populations migrant, d'autres non, et d'autres encore seulement pour une partie des individus. Certaines espèces migrent si des vagues de froid l'exigent. D'autres effectuent des mouvements dits « de transhumance », se déplaçant des zones d'altitude vers les zones de plaine sans direction particulière. En bref, il existe de nombreux cas particuliers.

**La migration des oiseaux peut ainsi s'observer presque tout au long de l'année en fonction des espèces** (figure 4). Il se distingue cependant des périodes plus propices : la période postnuptiale d'août à novembre, et la période pré-nuptiale de février à mai. Les mois de décembre, janvier, juin et juillet sont plus calmes. Pour autant, ces mois ne sont pas exempts de mouvements migratoires. Juin est marqué par le passage d'individus tardifs qui remontent encore vers le nord (Milan noir, Martinet noir, Hirondelle de fenêtre...) alors que certains individus précoces redescendent dès la fin de ce même mois (Martinet noir, Chevalier culblanc notamment). De même, décembre est marqué par le passage d'oiseaux descendants vers



le sud, retardataires ou chassés par le manque de nourriture (Grue cendrée, Milan royal, Pinson du nord notamment). Dès janvier, certaines espèces remontent vers le nord.



**Les migrateurs traversent le ciel de jour comme de nuit.** Les passereaux insectivores, les limicoles et les anatidés sont des groupes d'espèces migrant principalement de nuit. Leur étude demande des moyens spécifiques (radar par exemple), mais il est possible d'observer ces espèces de jour, lors des haltes migratoires. Les passereaux granivores, les Grues cendrées, et surtout les oiseaux planeurs (rapaces, cigognes) migrent de jour, ces derniers ayant besoin des ascendances thermiques créées par le soleil pour migrer. Pour toutes ces raisons, les mois d'octobre puis de mars sont les plus spectaculaires en termes d'observations d'oiseaux en migration active.

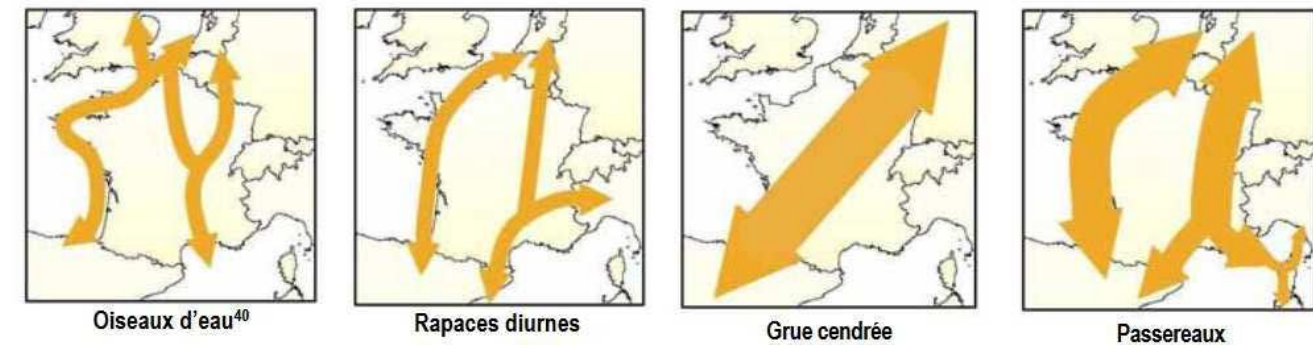
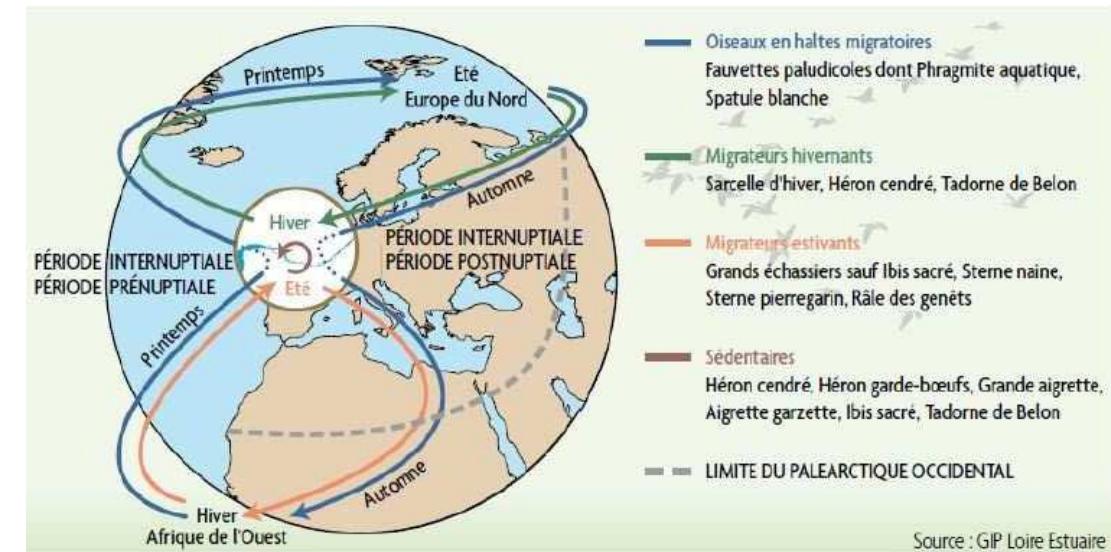
Le Limousin est donc traversé, comme la France, selon l'axe nord-est / sud-ouest. Cet axe est le chemin direct entre les zones de reproduction d'Europe du Nord et d'Arctique et les zones d'hivernages de l'ouest du bassin méditerranéen et d'Afrique tropicale. Ces migrateurs évitent différents obstacles comme les étendues de mer ou les reliefs les plus hauts, pour des raisons évidentes d'économie d'énergie. Ainsi en Limousin, les flux migratoires en Limousin sont notamment constitués d'oiseaux cherchant à éviter les reliefs du Massif Central.

**En conclusion, les périodes les plus marquées par la migration des oiseaux en Limousin vont de mars à mai et d'août à octobre, la migration d'automne étant plus marquée. En effet, à cette période les flux sont plus réguliers et concernent des effectifs plus importants du fait de la présence des jeunes de l'année.**

**Phase hivernale**

Deux catégories d'oiseaux hivernants peuvent être distinguées : les sédentaires qui occupent le site (toute l'année, y compris l'hiver ; les migrateurs originaires du nord et de l'est de l'Europe qui viennent passer la saison froide sur le site.

La barrière entre les deux catégories n'est pas stricte. Certaines espèces sédentaires voient leurs effectifs augmenter pendant l'hiver par l'afflux d'individus du nord et de l'est de l'Europe.



Principales voies migratoires sur le territoire français (Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement de parcs éoliens)

### 3.3.2 Avifaune en phase de nidification

#### 3.3.2.1 Espèces inventoriées en phase de nidification (extraits des rapports de la SEPOL en 2008 et 2015)

##### Données bibliographiques en 2008

A ce jour, il a été contacté par les observateurs de la SEPOL, 105 espèces sur la commune de Laurière. Parmi ces 105 espèces, 67 sont potentiellement nicheuses (nicheuses possibles : 52 ; probables : 8 ou certaines : 7). Il y a, de plus, parmi ces 105 espèces, 83 espèces protégées au titre de la loi de protection de la nature de 1976.

Il apparaît également, dans notre base de données, la présence en période de reproduction du Busard Saint-Martin (nicheur possible) ainsi que du Milan noir, du Milan royal et des 3 espèces de Faucons présentes en Limousin (Faucon crécerelle, F. hobereau et F. pèlerin). Ces espèces sont particulièrement sensibles à la présence d'éoliennes sur leur territoire.

De plus, notre base de données contient des citations de Circaète-Jean-le-Blanc, de Cigogne noire, de Balbuzard pêcheur et de Grue cendrée, des espèces migratrices sur ce secteur et sensibles aux installations éoliennes.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de conservation (UICN)			Déterminant ZNIEFF	Statut de protection	Statut de reproduction
			Europe	National (nicheur)	Régional (nicheur)			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe II/2	LC	NT	LC	-	Chassable	Possible
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	LC	LC	VU	-	Protégée	Possible
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Annexe I	LC	VU	-	-	Protégée	
Bec-croisé des	<i>Loxia curvirostra</i>	-	LC	LC	NA	Nicheur	Protégée	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Annexe II/1, III/2	LC	CR	RE	-	Chassable	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	LC	VU	LC	-	Protégée	
Bouvreuil pivoine nordique	<i>Pyrrhula pyrrhula pyrrhula</i>	-	-	-	-	-	-	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	-	LC	EN	EN	Nicheur	Protégée	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	LC	VU	LC	-	Protégée	Possible
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	-	LC	LC	LC	Nicheur	Protégée	Possible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Annexe I	NT	LC	CR	Nicheur	Protégée	Possible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Annexe II/2	LC	LC	NT	-	Chassable	Possible
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Annexe II/1, III/2	LC	LC	LC	-	Chassable	
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	-	-	NA	NA	-	-	

Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	LC	VU	VU	-	Protégée	Possible
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Annexe II/2	LC	LC	-	-	Chassable	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	LC	NT	-	-	Protégée	
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Protégée	Probable
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Annexe I	LC	EN	CR	-	Protégée	
Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	-	LC	LC	VU	Nicheur	Protégée	Possible
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Annexe I	LC	LC	EN	Nicheur	Protégée	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Nicheur	Chassable	
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Certain
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	-	LC	LC	NT	-	Protégée	Certain
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Possible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	DD	-	Chassable	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	Possible
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	-	LC	LC	VU	-	Protégée	
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Annexe I	LC	LC	VU	Nicheur	Protégée	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Annexe II/1, III/2	VU	VU	CR	Nicheur	Chassable	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Certain
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	Possible
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	-	LC	VU	NA	-	Protégée	
Goéland leucophaé	<i>Larus michahellis</i>	-	LC	LC	-	-	Protégée	
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	LC	LC	NA	-	Protégée	
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	-	LC	LC	VU	-	Protégée	Certain
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Probable
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2	LC	LC	NA	Nicheur	Chassable	
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Annexe II/2	NT	-	-	-	Chassable	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Possible
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	LC	CR	-	-	Protégée	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	-	LC	LC	VU	-	Protégée	Possible
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	-	LC	NT	VU	-	Protégée	Certain
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	-	LC	LC	VU	Nicheur	Protégée	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	Possible
Hirondelle sp.	-	-	-	-	-	-	-	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible



Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	LC	VU	LC	-	Protégée	Possible
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	VU	VU	NT	-	Protégée	Possible
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	Probable
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Probable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	NT	VU	EN	-	Protégée	Possible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Certain
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Annexe II/2	LC	NT	NA	-	Protégée	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	LC	-	Chassable	Possible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	-	LC	VU	LC	-	Protégée	Possible
Pic mar	<i>Dendrocopos</i>	Annexe I	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Annexe I	LC	LC	LC	Nicheur	Protégée	Possible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	
Pie-grièche	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	LC	NT	LC	-	Protégée	Certain
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	LC	-	Chassable	Possible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	LC	-	-	-	Protégée	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	NT	VU	EN	Nicheur	Protégée	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	-	LC	NT	VU	-	Protégée	Possible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Probable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Probable
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Probable
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Certain
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	-	LC	VU	EN	-	Protégée	Possible
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	LC	NT	LC	-	Protégée	Possible
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-	LC	LC	NA	Nicheur	Protégée	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Annexe II/2	VU	VU	VU	-	Chassable	Possible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decacoto</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	-	Chassable	Probable

Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	-	LC	NT	RE	Nicheur	Protégée	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	LC	LC	LC	-	Protégée	Possible
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Annexe II/2	VU	NT	EN	Nicheur	Chassable	
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	LC	VU	LC	-	Protégée	Possible

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

### Données bibliographiques de 2008 à 2015

Pour étudier l'ensemble des populations d'oiseaux du site de Laurière, nous avons recherché dans notre base de données informatique toutes les informations concernant les espèces observées sur cette commune, qu'elles soient nicheuses, migratrices et/ou hivernantes, sur la période suivant la précédente étude de 2008 à 2015. Nous dressons, ici, un tableau de synthèse de nos résultats.

Rappel : La base de données de la S.E.P.O.L. est renseignée par les observations de ses « ornithologues » bénévoles.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de conservation (UICN)			Statut de protection	Statut de reproduction	N citation	N individu
			Europe	National (nicheur)	Régional (nicheur)				
<b>Bruant jaune</b>	<i>Emberiza citrinella</i>	-	LC	VU	LC	Protégée	Possible	1	1
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Certain	5	6
<b>Hibou moyen-duc</b>	<i>Asio otus</i>	-	LC	LC	VU	Protégée	Possible	1	1
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	2	4
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	LC	Chassable	Certain	2	2
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	Possible	2	3
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	2	3
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	2	7
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	LC	NT	LC	Protégée	Possible	1	1
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	Possible	2	2
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	LC	LC	NAb	Protégée		1	56
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	Possible	1	2
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Annexe II/2	NT	-	-	Chassable		1	1
<b>Grue cendrée</b>	<i>Grus grus</i>	Annexe I	LC	CR	-	Protégée		1	100
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	LC	NT	LC	Protégée		1	1
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	-	LC	NT	LC	Protégée		1	1
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	Possible	2	4
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	1	1
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	1	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	1	1
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	1	1
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1	1
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Probable	1	1
<b>Pic mar</b>	<i>Dendrocopos medius</i>	Annexe I	LC	LC	LC	Protégée		1	1
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1	1
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	LC	Chassable		1	1
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Possible	1	2
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Probable	1	2
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	Probable	2	5
<b>Roitelet huppé</b>	<i>Regulus regulus</i>	-	LC	NT	VU	Protégée	Possible	1	2
<b>Linotte mélodieuse</b>	<i>Carduelis cannabina</i>	-	LC	VU	LC	Protégée	Possible	1	1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1	1
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1	1
<b>Tourterelle des bois</b>	<i>Streptopelia turtur</i>	Annexe II/2	VU	VU	VU	Chassable	Possible	1	1

Nous avons donc 46 citations de renseignées dans notre base de données depuis 2008. 34 espèces sont recensées, et parmi celles-ci, 23 espèces sont nicheuses.

### Relevés de terrain en 2015

**NB** : le rapport de la SEPOL de 2015 cite et compare les résultats de 2008 (nidification). Les résultats de 2008 ne sont donc pas répétés ici.

Lors des deux passages STOC EPS de 2015, nous avons pu observer 38 espèces, 24 espèces au premier passage, puis 34 espèces au deuxième passage (tableau suivant).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de conservation (UICN)			Statut de protection	N ind. Passage 1	N ind. Passage 2
			Europe	National (nicheur)	Régional (nicheur)			
<b>Alouette lulu</b>	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	LC	LC	VU	Protégée	2	
<b>Bruant jaune</b>	<i>Emberiza citrinella</i>	-	LC	VU	LC	Protégée	9	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	2	
<b>Chardonneret élégant</b>	<i>Carduelis carduelis</i>	-	LC	VU	VU	Protégée	1	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	4	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	5	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	5	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	LC	NT	LC	Protégée	1	
<b>Gobemouche gris</b>	<i>Muscicapa striata</i>	-	LC	NT	LC	Protégée		1
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	5	8
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	4	1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	LC	NT	LC	Protégée		2
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		3
<b>Linotte mélodieuse</b>	<i>Carduelis cannabina</i>	-	LC	VU	LC	Protégée	4	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	LC	LC	LC	Chassable	12	4
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	7	5
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	5	6
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		2
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	1	2
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	LC	LC	LC	Chassable	6	19
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	10	9
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	3	4
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1
<b>Pouillot siffleur</b>	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	-	LC	NT	VU	Protégée		1
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	8	7
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	3	1
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		1
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	7	3
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	-	LC	LC	LC	Protégée		2
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	4	
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	LC	NT	LC	Protégée	5	3
<b>Tourterelle des bois</b>	<i>Streptopelia turtur</i>	Annexe II/2	VU	VU	VU	Chassable		1
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	LC	LC	LC	Protégée	5	7

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

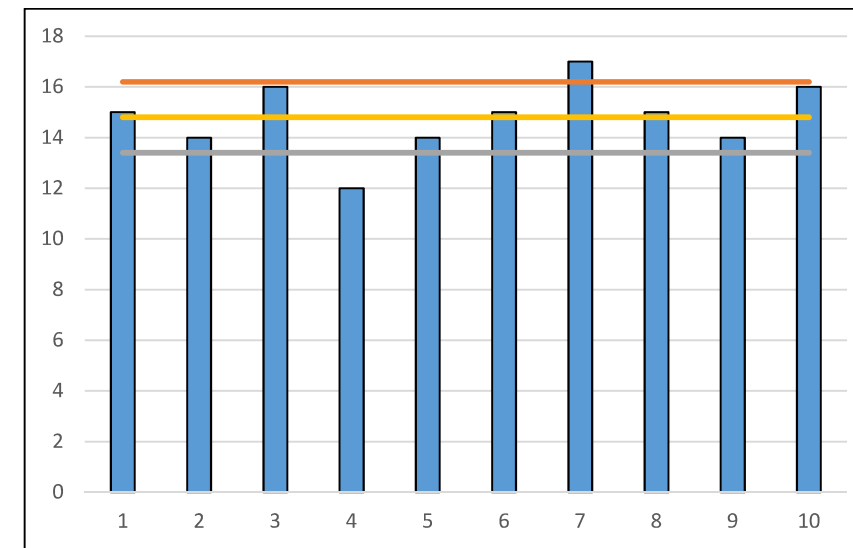


En comparaison avec le STOC EPS réalisé en 2007, il avait été recensé 40 espèces. Vis-à-vis du précédent STOC EPS, de nombreuses espèces changent. Ainsi, 13 espèces n'ont pas été observées en 2015 et 8 espèces font leur apparition.

Espèces non observées en 2015	Espèces 2015 non observées en 2007
Accenteur mouchet	Chardonneret élégant
Etourneau sansonnet	Gobemouche gris
Geai de chênes	Mésange huppée
Gros-bec casse noyau	Pouillot de bonelli
Moineau domestique	Pouillot siffleur
Pic noir	Roitelet à triple bandeau
Pic vert	Rosignol Philomène
Pie bavarde	Rougequeue à front blanc
Pie-grièche écorcheur	
Roitelet huppé	
Rougequeue noir	
Tourterelle turque	

Concernant la richesse spécifique des points d'écoutes, la moyenne est de 14,8 espèces par point (+/- 1,4). Le Point n°7 possède la meilleure avec 17 espèces, et le point n°4 la plus faible avec 12 espèces (figure suivante).

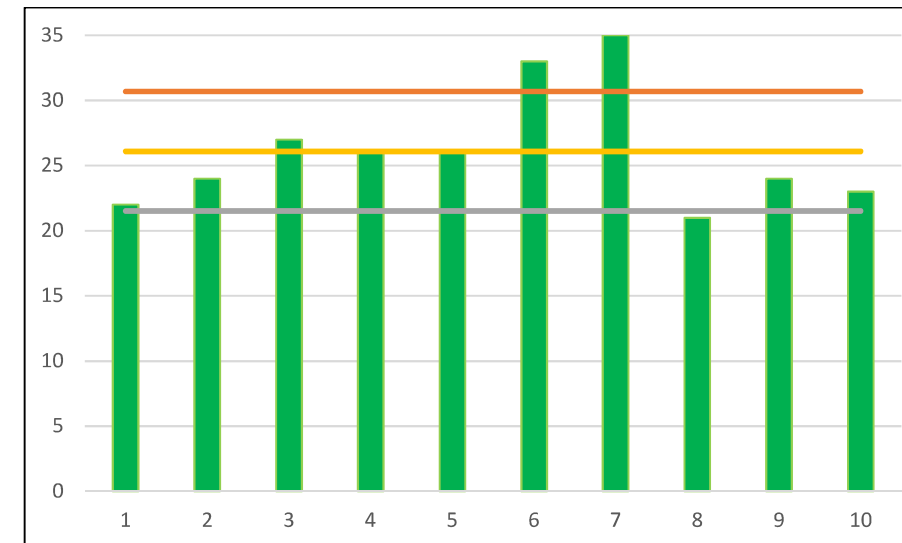
En 2007, la moyenne des 10 points d'écoute est de 14,7 espèces par point (+/-1,83) avec un maximum sur le point n°8 où la richesse spécifique était de 17 espèces. Le point n°7 qui possède en 2015 la richesse la plus forte était en 2007 à 16 espèces.



Richesse spécifique

Concernant l'abondance, la moyenne du STOC EPS est de 26,1 individus par points d'écoute (+/- 4,6). Les points n°6 et 7 sont ceux ayant la plus forte abondance avec 33 et 35 individus. La plus faible est observée sur le point n°8 où l'abondance est de 21 individus (figure suivante).

En 2007, l'abondance mesurée était de 20,8 individus (+/-3,15), avec un maximum de 28 individus pour le point n°6. Le point n°7 qui possède l'abondance la plus forte en 2015 avait une abondance en 2007 de 21 individus.



Abondance

**Espèces patrimoniales**

- [En 2008 \(bibliographie et inventaires de terrain\)](#)

Nous avons retenu comme **espèces patrimoniales l'ensemble des espèces nicheuses sur la zone ayant un statut de conservation défavorable en tant que nicheuses en Limousin** (Cf. Annexe VI : « Méthodologie utilisée pour la détermination du statut de conservation des espèces nicheuses en Limousin »), et/ou **appartenant à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »** (Cf. Annexe VII : Directive « Oiseaux ») et l'ensemble des espèces migratrices et/ou hivernantes appartenant à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Nous avons donc identifié à partir des données bibliographiques et des inventaires de terrain 2007/2008, 29 espèces patrimoniales. Parmi ces espèces 24 sont des espèces patrimoniales nicheuses et 9 sont des espèces patrimoniales migratrices (il y a 4 espèces appartenant aux deux listes : Milan royal, Busard Saint-Martin, Alouette lulu et Milan noir).

Tableau SEPOL							Données complémentaires				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction	Statut sur la zone	Statut de "protection"	N P*	MHP**	Statut de conservation (UICN)			Déterminant ZNIEFF	Statut de protection
							Europe	National (nicheur)	Régional (nicheur)		
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Possible	N ; M	DO ; Rare	X	X	NT	VU	EN	-	Protégée
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Possible	N ; M ; H	DO ; En déclin	X	X	NT	LC	CR	Nicheur	Protégée
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Possible	N ; H	DO ; En déclin	X		LC	LC	LC	-	Protégée
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Possible	N ; M ; H	DO ; A surveiller	X	X	LC	LC	VU	-	Protégée
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Possible	N ; H	DO ; A surveiller	X		VU	VU	NT	-	Protégée
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Possible	N ; M	DO ; A surveiller	X	X	LC	LC	LC	-	Protégée
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Possible	N ; H	DO	X		LC	LC	LC	Nicheur	Protégée
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>		M	DO		X	LC	EN	CR	-	Protégée
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>		M	DO		X	LC	LC	EN	Nicheur	Protégée
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		M ; H	DO		X	LC	LC	VU	Nicheur	Protégée
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		M	DO		X	LC	VU	-	-	Protégée
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		M	DO		X	LC	CR	-	-	Protégée
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	Possible	N ; M	En danger	X		LC	LC	VU	Nicheur	Chassable
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Possible	N ; M ; H	En danger (sporadique)	X		LC	LC	NA	Nicheur	Protégée
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Possible	N	Vulnérable	X		LC	LC	VU	Nicheur	Protégée
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Possible	N ; M	En déclin	X		LC	LC	LC	-	Protégée
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Certain	N ; M	En déclin	X		LC	NT	VU	-	Protégée
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Possible	N ; M	En déclin	X		LC	LC	LC	-	Protégée
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Possible	N ; M	En déclin	X		VU	VU	VU	-	Chassable
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Possible	N ; M	A surveiller	X		LC	NT	LC	-	Protégée
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Possible	N ; M	A surveiller	X		LC	LC	NT	-	Chassable
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Certain	N	A surveiller	X		LC	LC	NT	-	Protégée
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Possible	N ; M ; H	A surveiller	X		LC	NT	LC	-	Protégée
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Possible	N ; M	A surveiller	X		LC	NT	LC	-	Protégée
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Possible	M ; H	A surveiller	X		LC	LC	LC	-	Chassable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Possible	M ; H	A surveiller	X		LC	LC	LC	-	Protégée
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Certain	N ; M	A surveiller	X		LC	NT	LC	-	Protégée
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Probable	N ; M	A surveiller	X		LC	LC	LC	-	Protégée
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Possible	N ; M	A surveiller	X		LC	NT	LC	-	Protégée
29 espèces		3 C ; 1 Prob ; 20 Poss	24 N ; 22 M ; 10 H	12 DO ; 23 RetM	24	9					

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.



- Entre 2008 et 2015 (bibliographie)

Nous avons donc 46 citations de renseignements dans notre base de données depuis 2008. 34 espèces sont recensées, et parmi celles-ci, 23 espèces sont nicheuses. Comme espèce patrimoniale, nous pouvons mentionner le Hibou moyen-duc (Vulnérable Liste Rouge Limousin), le Bruant jaune (Quasi-menacé Liste Rouge France), la Tourterelle des bois (Vulnérable Liste Rouge Limousin), la Linotte mélodieuse (Vulnérable Liste Rouge France) et le Roitelet huppé (Vulnérable Liste Rouge Limousin) comme nicheurs, et comme migrateur et hivernant la Grue cendrée (Annexe 1 de la Directive Oiseaux), et le Pic mar (Annexe 1 de la Directive Oiseaux.)

- En 2015 (inventaires de terrain)

Lors des deux passages STOC EPS de 2015, nous avons pu observer 38 espèces, 24 espèces au premier passage, puis 34 espèces au deuxième passage. Parmi celles-ci, 7 espèces patrimoniales sont recensées :

- l'Alouette lulu (Annexe 1 Directive Oiseaux et Vulnérable Liste Rouge Limousin),
- le Bruant jaune (Quasi-menacée Liste Rouge France),
- le Chardonneret élégant (Vulnérable Liste Rouge Limousin),
- la Linotte mélodieuse (Vulnérable Liste Rouge France),
- le Gobemouche gris (Vulnérable Liste Rouge France),
- le Pouillot siffleur (Vulnérable Liste Rouge France),
- et la Tourterelle des bois (Vulnérable Liste Rouge Limousin).

### 3.3.3 Avifaune en phase hivernante (extrait du rapport de la SEPOL 2008)

#### Résultats des prospections hivernales 2007/2008 : Liste des espèces rencontrées.

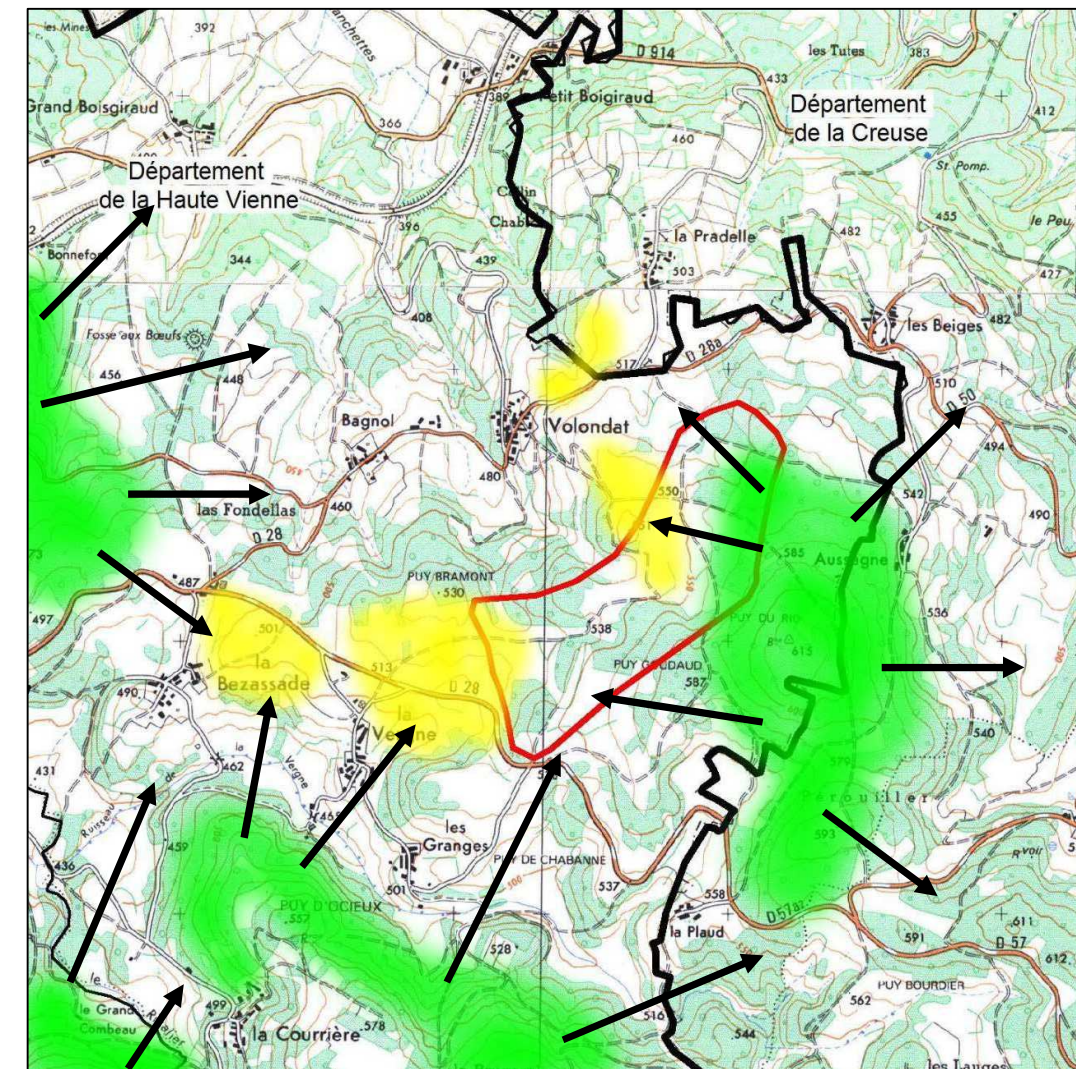
Ordre	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de protection	Statut de conservation (UICN)		
					Europe	National (hivernant)	Régional (hivernant)
Accipitriformes	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Protégée	LC	NA	-
Falconiformes	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Charadriiformes	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Annexe II/2	Chassable	VU	LC	NA
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Protégée	NT	DD	LC
Passériformes	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA
Passériformes	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	LC	LC
Passériformes	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA
Passériformes	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	-	Protégée	LC	-	-
Passériformes	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Protégée	LC	-	NA
Passériformes	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	-	Protégée	LC	-	-
Passériformes	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	-	Protégée	LC	-	-
Passériformes	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Protégée	LC	-	-
Passériformes	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Protégée	LC	-	-
Passériformes	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA
Passériformes	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA
Passériformes	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	LC	NA
Passériformes	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Protégée	LC	NA	NA
Passériformes	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Protégée	LC	NA	NA

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

Parmi les 23 espèces contactées en période hivernale, certaines ont été observées en bandes :

- Bruant jaune (20 oiseaux)
- Grive litorne (40 oiseaux)
- Etourneau sansonnet (des bandes de 10 à 60 oiseaux)
- Pinson des arbres (des bandes de 15 à 100 oiseaux)

#### Cartographie des zones d'hivernage favorables à l'avifaune



- Zones d'intérêts pour le gagnage
- Zones potentielles de repos
- Axes potentiels de déplacements des oiseaux



Au regard de la cartographie des zones d'hivernage favorables à l'avifaune (page précédente) on peut voir qu'il existe une seule zone d'intérêt pour le gagnage au sein de la zone d'étude et un petit morceau d'une grande zone potentielle de repos.

Ainsi, il existe sur ce secteur, au nord de notre zone d'étude, des axes potentiels de déplacements des oiseaux en période hivernale.

### 3.3.4 Avifaune en phase migratrice (extrait des rapports de la SEPOL 2008 et 2015)

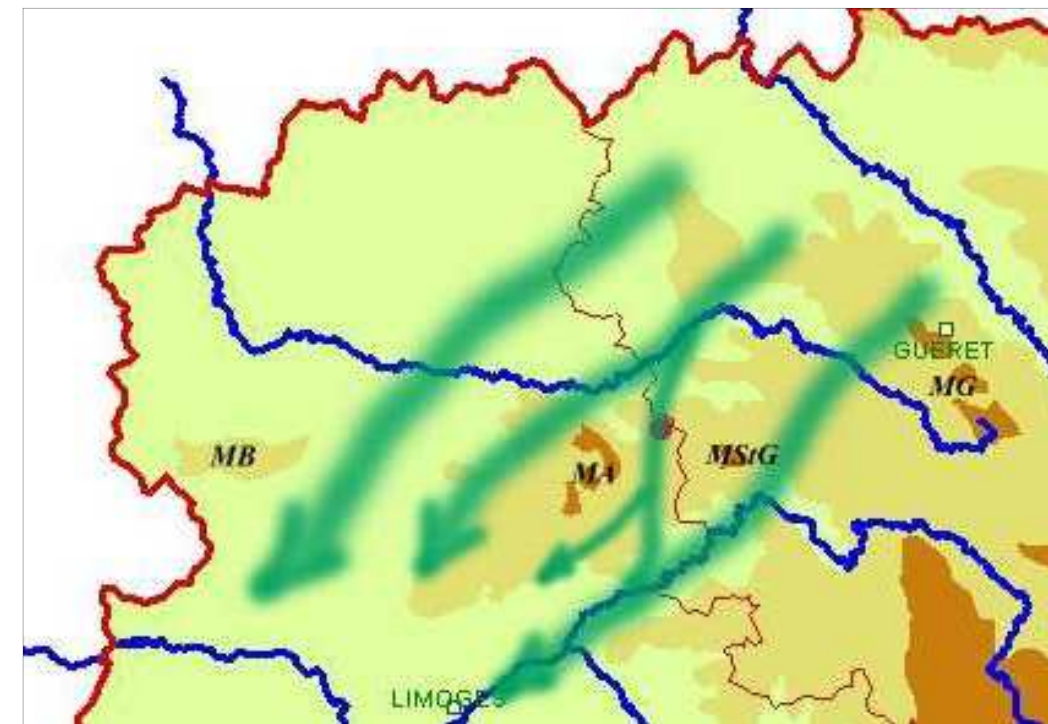
La cartographie suivante présente les axes de migration potentiels sur le secteur du nord de la Haute-Vienne et de l'ouest de la Creuse. Cette cartographie a été réalisée à partir des connaissances bibliographiques des observateurs de la SEPOL qui suivent des sites d'observation de la migration dans les Monts d'Ambazac et dans les Monts de Guéret.

Ainsi, on sait aujourd'hui qu'il existe un grand couloir de migration entre les Monts d'Ambazac et les Monts de Blond, les oiseaux passant par ce secteur ont dû en amont éviter les Monts de Guéret par l'ouest.

Il existe aussi un couloir qui passe en bordure des Monts de Guéret et qui contourne les Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud par l'est, les oiseaux continuant leur migration en suivant la Vienne.

*(Rappel : Le relief, la végétation, les cours d'eau,...sont autant d'éléments que les oiseaux utilisent pour faciliter leurs déplacements.)*

Par ailleurs, **il existe un couloir orienté nord / sud entre le défilé des Monts d'Ambazac à l'ouest et les Monts de Saint-Goussaud à l'est, notre site éolien se trouve justement sur cette voie de migration.**



● : Projet éolien de Laurière

➔ : Grands axes de migration identifiés sur ce secteur

**MA** : Monts d'Ambazac

**MB** : Monts de Blond

**MstG** : Monts de Saint-Goussaud

**MG** : Mont de Guéret

### 3.3.4.1 Espèces inventoriées en phase de migration

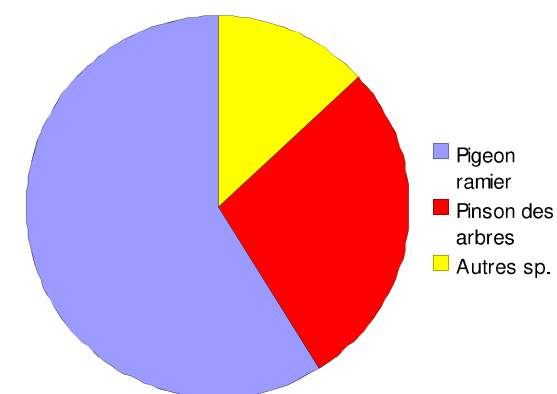
#### Migration postnuptiale

- [Liste des espèces migratrices rencontrées lors de l'automne 2007](#)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection	Directive Oiseaux	Statut de conservation (UICN)			Nombre d'individus	Nombre de citations
				Europe	National (migrateur)	Régional (migrateur)		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Chassable	Annexe II/1, III/1	LC	NA	LC	1 052	21
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Protégée	-	LC	NA	NA	501	68
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Protégée	-	LC	NA	NA	67	9
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Protégée	-	LC	DD	NA	31	2
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Chassable	Annexe II/2	LC	NA	NA	30	1
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Chassable	Annexe II/2	LC	NA	NA	25	4
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Protégée	Annexe I	LC	NA	LC	21	2
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Protégée	-	LC	NA	NA	14	2
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Protégée	Annexe I	NT	NA	VU	14	1
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Protégée	-	LC	NA	LC	13	2
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Protégée	-	LC	DD	NA	8	3
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Protégée	-	LC	NA	NA	4	1
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Chassable	Annexe II/2	LC	NA	NA	2	1
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Protégée	Annexe I	LC	-	NA	2	1
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Protégée	-	LC	NA	DD	2	1
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Protégée	-	NT	NA	NA	1	1
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Protégée	Annexe I	NT	NA	NA	1	1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Protégée	Annexe I	LC	NA	NA	1	1
Fringille sp.	-	-	-	-	-	-	90	4
Passereaux sp.	-	-	-	-	-	-	54	8
Bruant sp.	-	-	-	-	-	-	1	1
Grive sp.	-	-	-	-	-	-	1	1
Alouette sp.	-	-	-	-	-	-	1	1
Hirondelle sp.	-	-	-	-	-	-	1	1
Total							1 937	138

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

- [Répartition du nombre d'individus par espèce observée lors de la migration d'automne 2007](#)



Le nombre d'individus de Pigeon ramier observé sur la zone d'étude représente environ 59% du total des oiseaux contactés.

Pinson des arbres : environ 28%

Autres espèces : environ 13%

Pour « Autres espèces, Cf. Annexe II : Diagrammes des répartitions du nombre d'individus par espèce observée lors des migrations.

Le 20 septembre, nous avons vu principalement des Hirondelles en migration (Hirondelle rustique et Hirondelle de fenêtre), mais aussi un Busard des roseaux.

Le 16 octobre a été « la grosse » journée migration, avec essentiellement des passereaux, surtout des Pinsons des arbres, mais aussi des Linottes mélodieuses et des Alouettes des champs.

Le 25 octobre et le 1er novembre ont vu le passage de plusieurs centaines d'oiseaux sur le site, notamment des petits vols de Pigeons ramiers.



- [Liste des espèces migratrices rencontrées lors de l'automne 2015](#)

Lors de cette phase de la migration postnuptiale, il a pu être observé le 15 octobre 26 vols de 287 oiseaux, avec une majorité de Pinson des arbres et l'observation d'un individu d'une espèce sensible : le Milan royal. Celui-ci est classé Vulnérable en tant que migrateur sur la liste rouge des oiseaux du Limousin. Pour la journée du 5 novembre, ce sont 118 vols de 1 408 oiseaux qui seront observés. L'espèce la plus vue est le Pinson des arbres (69 vols 630 oiseaux).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de protection	Statut de conservation (UICN)			Nombre de citations	Nombre d'individus
				Europe	National (migrateur)	Régional (migrateur)		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	86	844
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	Chassable	LC	NA	LC	8	406
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	Protégée	LC	NA	LC	1	135
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Protégée	NT	NA	NA	9	73
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	5	63
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	4	53
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	4	30
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	-	NA	1	20
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	1	19
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	5	17
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	7	11
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Protégée	LC	-	NA	2	5
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Protégée	LC	NA	DD	1	4
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	1	4
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	2	3
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	2	3
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Protégée	LC	-	NA	2	2
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	Protégée	LC	-	NA	1	1
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	1	1
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Annexe I	Protégée	NT	NA	VU	1	1
Total							144	1 695

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

### Migration pré-nuptiale

- [Liste des espèces migratrices rencontrées lors du printemps 2008](#)

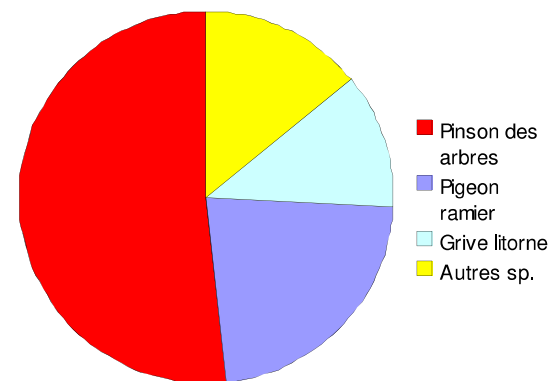
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de protection	Statut de conservation (UICN)			Nombre d'individus	Nombre de citations
				Europe	National (migrateur)	Régional (migrateur)		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	324	54
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	Chassable	LC	NA	LC	141	4
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	-	NA	74	3
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Annexe II/2	Chassable	VU	NA	LC	18	1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Protégée	LC	DD	NA	16	13
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Protégée	NT	NA	NA	16	7
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	11	3
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	-	Protégée	LC	NA	LC	7	2
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	5	2
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	4	3
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Annexe II/2	Chassable	LC	NA	NA	3	1
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Annexe I	Protégée	LC	-	NA	2	1
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	-	Protégée	LC	DD	NA	2	1
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	Annexe I	Protégée	LC	LC	EN	1	1
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Annexe I	Protégée	LC	NA	NA	1	1
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Annexe I	Protégée	LC	NA	NA	1	1
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I	Protégée	LC	NA	LC	1	1
Passereaux sp.	-	-	-	-	-	-	141	33
Fringilles sp.	-	-	-	-	-	-	16	3
Grive sp.	-	-	-	-	-	-	5	2
Goéland sp.	-	-	-	-	-	-	2	1
Hirondelle sp.	-	-	-	-	-	-	1	1
Total							792	139

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

**Observation particulière**

Le 11 avril 2008, observation en halte migratoire de 2 Merles à plastron posés dans un labour à proximité immédiate du mât de mesures des vents.

- [Répartition du nombre d'individus par espèce observée lors du printemps 2008](#)



Le nombre d'individus de Pinson des arbres observé sur la zone d'étude représente environ 52% du total des oiseaux contactés.

Pigeon ramier : environ 22%

Grive litorne : environ 12%

Autres espèces : environ 14%

Pour « Autres espèces », Cf. Annexe II : Diagrammes des répartitions du nombre d'individus par espèces observées lors des migrations.

Ici les proportions entre Pigeon ramier et Pinson des arbres par rapport au passage d'automne sont « inversées », mais ces deux espèces restent les plus abondantes sur la zone.

- [Liste des espèces migratrices rencontrées lors du printemps 2015](#)

8 espèces ont été contactées en migration prénuptiale en 2015, avec une majorité de Pinson des arbres et de Pigeon ramier.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Statut de protection	Statut de conservation (UICN)			Nombre de citations	Nombre d'individus
				Europe	National (migrateur)	Régional (migrateur)		
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Protégée	LC	-	NA	1	1
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Protégée	LC	DD	NA	1	1
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	1	1
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Protégée	LC	DD	NA	1	1
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	1	4
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Annexe II/1, III/1	Chassable	LC	NA	LC	10	17
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Protégée	LC	NA	NA	8	23
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Protégée	NT	NA	NA	2	3
Total							25	51

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

**3.3.4.2 Hauteurs de vol**

**Migration prénuptiale 2015** : pour les hauteurs de vols, nous avons une moyenne de 14 m avec un maximum pour des vols de Pigeon ramier estimé à 20 m. Plus de 50% des vols sont observés entre 10 et 15 m.

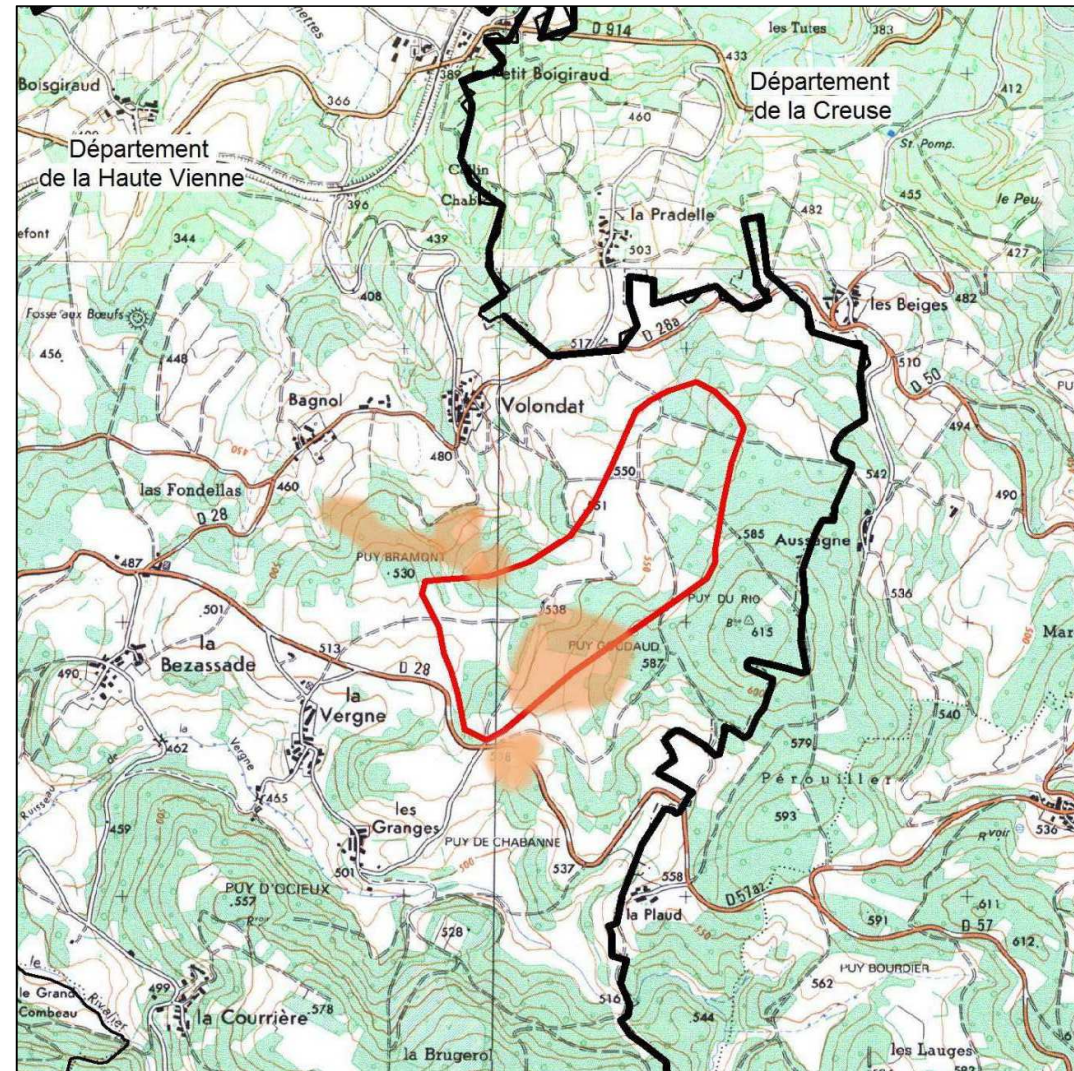
**Migration postnuptiale 2015** : pour les hauteurs de vols, nous avons une moyenne de 15 m avec un maximum pour le vol de Grue cendré qui était estimé à 200 m. Aussi, les vols de Pigeon ramier possèdent une hauteur de vol moyen de 25 m et les vols de Buse variable de 110 m.



### 3.3.4.3 Ascendances et couloirs de migration

#### Ascendances utilisées par les oiseaux

Cartographie des ascendances utilisées par les oiseaux migrateurs (2007-2008)



Ascendances utilisées par les oiseaux (à l'automne et au printemps)

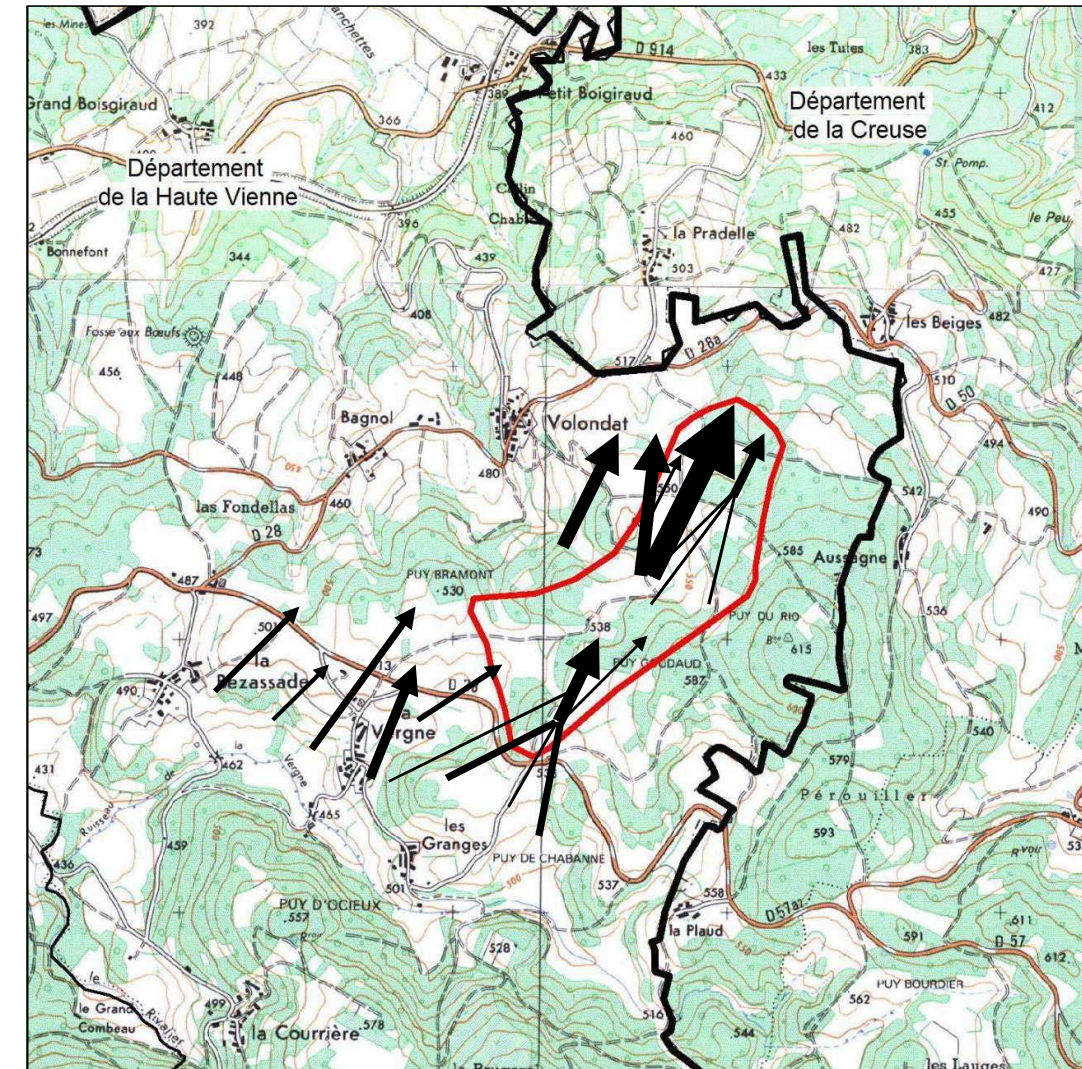
#### Couloirs de migration (phase prénuptiale)

**En 2008 :** Lors de la migration prénuptiale, les oiseaux semblent passer en majorité directement sur la zone. Ils « s'engouffrent » entre le Puy Bramont et Puy Goudaud.

Aucune observation n'a été faite à l'est de la zone ; on peut penser qu'ils rencontrent au sud de la zone des éléments du relief les orientant de telle façon qu'ils ne passent pas par des couloirs situés à l'est.

De même, la plaine au nord est de la zone a semble t'il était peu ou pas utilisée par les oiseaux lors de leur remontée.

Cartographie des couloirs de migration empruntés lors du passage prénuptial (printemps 2008)



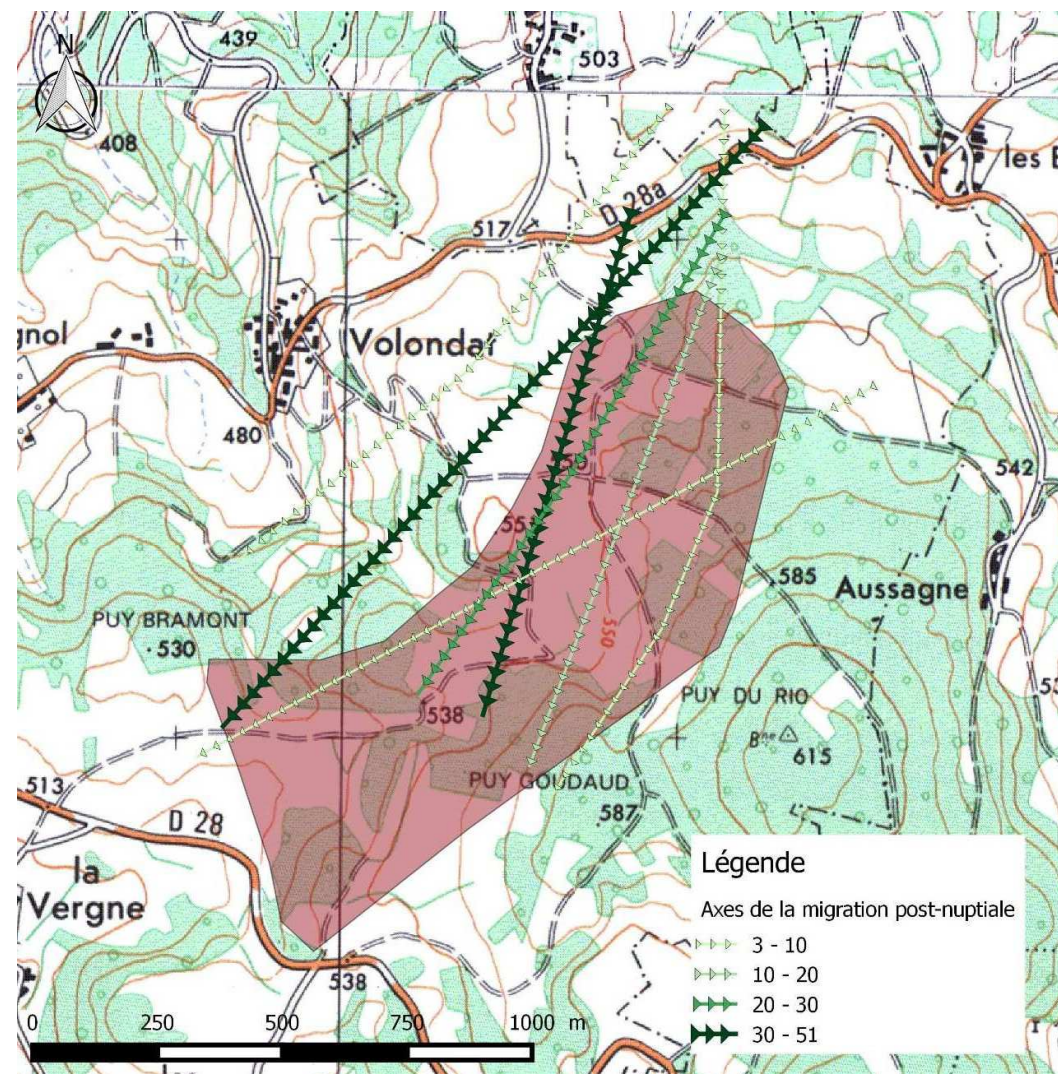
**En 2015 :** Concernant les axes de migrations empruntés par les oiseaux, au vue du faible nombre d'observations en migration prénuptiale, aucun axe bien marqué n'a pu être observé.



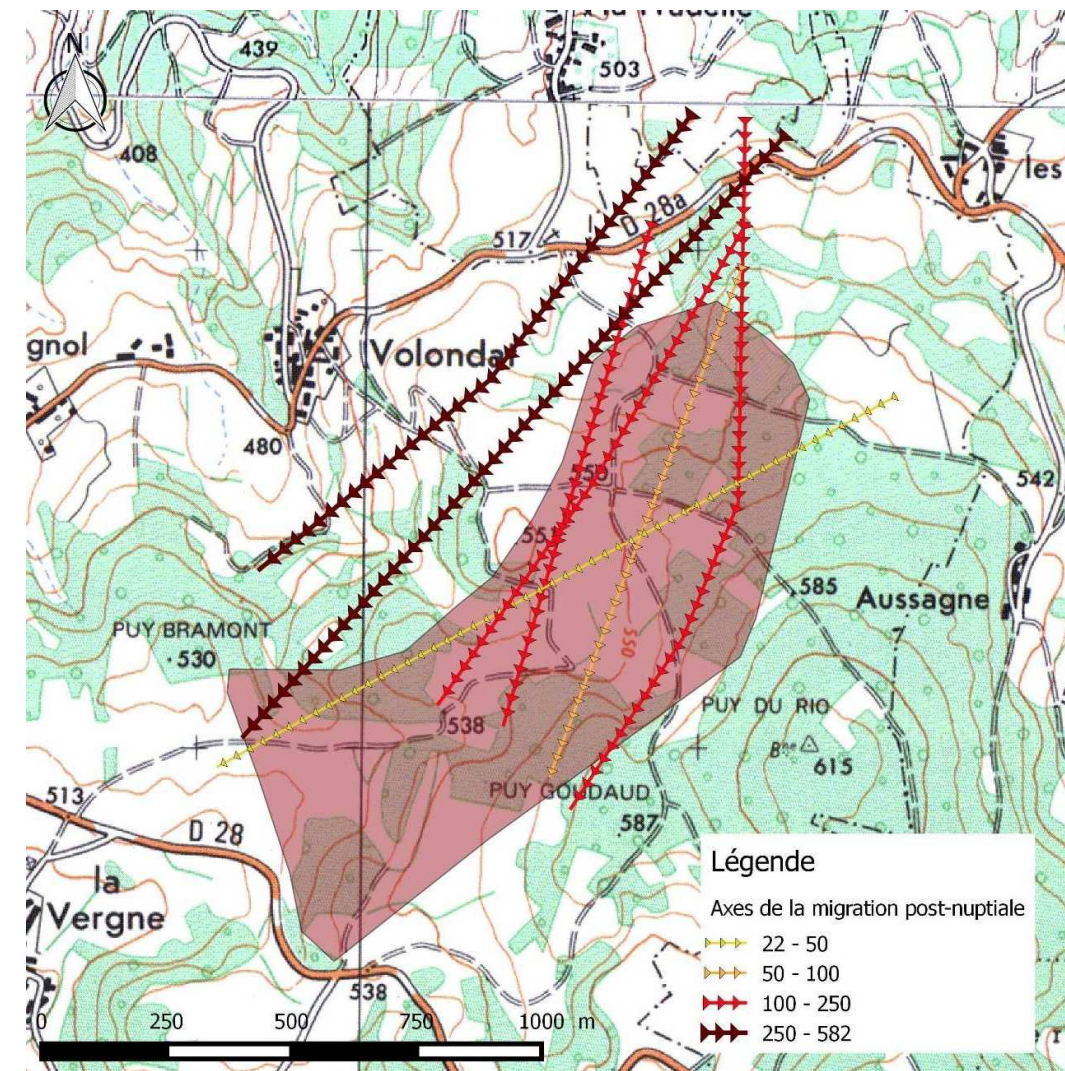
**Couloirs de migration (phase postnuptiale)**

**NB:** les résultats de 2015 concordent avec ceux de 2007, ces derniers ne sont donc pas répétés.

**En 2015 :** concernant les axes de migrations empruntés par les oiseaux, nous pouvons observer sur les cartographies suivantes une concentration des vols longeant et passant à l'ouest de la zone d'implantation éolienne. Cela représente 78% des citations et 81% des individus observés. Lors de la précédente étude de 2007, la même zone de concentration des vols avait été remarquée.



Cartographie du nombre de citations des axes de migration postnuptiale (automne 2015)



Cartographie du nombre d'individus des axes de migration postnuptiale (automne 2015)



### 3.3.5 Espèces à enjeu local de conservation (extraits du rapport de la SEPOL 2015)

#### Choix des espèces à enjeu local de conservation (rappel)

La notion d'espèce à enjeu local de conservation recoupe la notion d'espèce patrimoniale mais est plus précise. L'enjeu local de conservation concerne un territoire donné, en l'occurrence la zone d'étude. La définition de cet enjeu ne s'appuie pas uniquement sur une expertise mais également sur des outils reconnus s'appuyant sur des bases scientifiques : listes rouges, liste des espèces d'intérêt communautaire (Union Européenne). Sont donc traitées comme espèces à enjeu local de conservation les espèces dont la conservation des populations sur la zone d'étude (au sens large) est d'importance, que ce soit en raison de risque d'extinction qui pèse sur ces populations, ou de leur caractère patrimonial (exemple d'une espèce dont le bastion se situe localement).

Les listes utilisées ici sont au nombre de 3 :

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux fixant la liste des espèces d'oiseaux dont la conservation est un enjeu prioritaire en Europe ;
- Liste Rouge des oiseaux en France (UICN & MNHN 2011) fixant la liste des espèces menacées par un risque d'extinction au niveau national, quel que soit leur statut biologique (nicheur, migrateur ou hivernant) ;
- Liste Rouge régionale des oiseaux en Limousin (SEPOL 2015) fixant la liste des espèces nicheuses, migratrices et hivernantes menacées par un risque d'extinction au niveau régional.

#### Liste des espèces à enjeu local de conservation

Les espèces à enjeu local de conservation sont présentées et détaillées dans les parties précédentes. Elles sont reprises ici de façon synthétique dans le tableau suivant. L'enjeu local de conservation est présenté selon une terminologie en cinq catégories : très faible, faible, modéré, fort, très fort.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut de reproduction	Statut de protection	Directive Oiseaux	Statut de conservation (UICN)					Enjeu local de conservation
					Europe	National (nicheur)	Régional (nicheur)	National (migrateur)	Régional (migrateur)	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Possible	Protégée	Annexe I	LC	LC	VU	-	NA	Modéré
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Possible	Protégée	-	LC	VU	LC	NA	NA	Modéré
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Possible	Protégée	-	LC	NT	LC	DD	NA	Modéré
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Possible	Protégée	-	LC	NT	VU	NA	NA	Modéré
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Possible	Protégée	-	LC	NT	VU	NA	NA	Modéré
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Possible	Chassable	Annexe II/2	VU	VU	VU	NA	NA	Modéré
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Probable	Protégée	-	LC	VU	VU	NA	NA	Modéré
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Probable	Protégée	-	LC	VU	LC	NA	NA	Modéré
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Possible	Protégée	-	LC	LC	VU	NA	-	Modéré
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		Protégée	Annexe I	LC	CR	-	NA	LC	Fort
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		Protégée	Annexe I	NT	VU	EN	NA	VU	Fort
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>		Protégée	Annexe I	LC	LC	LC	-	-	Modéré

LC : Préoccupation mineure / NT : Quasi-menacée / VU : Vulnérable / EN : En danger / CR : En danger critique / DD : Données insuffisantes / NA : Non applicable.

#### Espèces nicheuses et migratrices à enjeu local de conservation

#### Présentation des espèces à enjeu local de conservation

##### Milan royal (Annexe 1 DO, VU\* LR Limousin)

En Europe, les couples sont souvent isolés et le domaine vital est grand (30 à 100 km<sup>2</sup>). Il n'existe pas de chiffres précis car il n'y a pas de défense du territoire, excepté une petite aire restreinte autour du nid. Le reste du domaine vital peut être utilisé en partage avec d'autres milans. Dans un site linéaire comme celui de la Dordogne et de ses affluents, on compte 1 couple tous les 2 à 5 km en moyenne.

Il se reproduit dans des boisements feuillus ou mixtes, ou haies et bosquets de bocage. Son domaine vital sont des habitats de milieux ouverts et semi-ouverts, en mosaïque avec des boisements qui peuvent être diffus ou localisés.

En hiver, les oiseaux peuvent se déplacer à plus de 20 km du dortoir dans la journée.

Sur les sites de nidification, il est important de ne pas réaliser de travaux forestiers du 1er mars au 31 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans le périmètre de protection, traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour de l'aire.

La Lutte contre le campagnol terrestre raisonnée est préconisée afin d'éviter l'empoisonnement à la bromadiolone. Aussi il est important de favoriser une agriculture extensive.

Face aux éoliennes, les sensibilités semblent fortes pour les populations nicheuses, ainsi il est préconisé de respecter des zones tampons de 2 km autour des nids.

### **Grue cendrée (Annexe 1 DO)**

De 22 800 à 28 000 couples sont nicheurs en Europe du nord et de 30 000 à 50 000 couples en Russie où les populations seraient en fort déclin contrairement à leurs consœurs occidentales dont la population croît régulièrement. Elle est migratrice avec une aire d'hivernage s'étendant du nord-est de la France au nord du Maroc avec les sites principaux dans le sud-ouest de la France et en Espagne (Estrémadure surtout).

Dans notre pays les grues sont des migratrices régulières et des hivernantes de plus en plus abondantes. Les passages post-nuptiaux amorcés à la fin septembre connaissent en principe leur apogée à la charnière d'octobre et novembre. L'augmentation des surfaces plantées en maïs a largement contribué à mettre en place des hivernages de plus en plus importants sur le secteur des grands lacs Champenois et surtout dans les Landes de Gascogne. La remontée printanière débute dans les tous derniers jours de janvier et se termine dans la dernière décennie de mars avec des pics de migration entre le 15/2 et le 10/3.

Le Limousin se situe en plein centre de la voie habituelle de migration et presque à mi-distance de deux grandes zones de stationnement (lac du Der-Chantecoq en Champagne et lagune de Gallicantà en Aragon). Le déroulement de ses passages chez nous est strictement conforme à ce qui est décrit ci-dessus. Il est assez rare que ces grands oiseaux farouches se posent en Limousin et encore plus exceptionnel que cela concerne des groupes importants. Les oiseaux fréquentent alors préférentiellement les prairies humides bordant l'étang et les champs des environs. Pour le repos nocturne elles choisissent un banc tourbeux entouré d'eau.

En période de reproduction, la Grue cendrée fréquente les landes humides, les clairières des forêts tourbeuses, les bords des mares et les roselières des étangs pourvu que son nid soit entouré d'eau.

### **Hibou moyen-duc (VU LR Limousin)**

La taille du territoire de ce rapace nocturne est difficile à connaître. Sa répartition varie en fonction des disponibilités alimentaires, les couples se déplacent, changent de territoires en fonction de ce paramètre. Les densités ainsi relevées en Europe fluctuent énormément de 9,5 à 99 couples aux 100 km<sup>2</sup>. L'espèce s'installe dans des habitats semi-ouverts où elle trouve le gîte (arbres) et le couvert (champs, prairies,...). Ainsi elle fréquente les bois, les bosquets aux seins de zones cultivées, les haies, les vergers, les parcs et les marais boisés. Lors de l'hiver, sous forme de rassemblements en dortoirs, le Hibou moyen-duc fréquente les landes arbustives même relativement boisées. En groupe de quelques individus et quelques dizaines d'individus, les hiboux moyen-duc se rassemblent pour passer la mauvaise saison, ils recherchent alors des îlots d'arbres ou de véritables bosquets qu'ils trouvent parfois sur des landes. Comme piste de gestion, il est préconiser le maintien de paysages semi-ouverts, où l'on rencontre des prairies, des zones cultivées mais aussi une bonne proportion de boisements (plutôt feuillus et mixtes) et des haies vives assez denses.

### **Tourterelle des bois (VU LR Limousin)**

Elle a une prédilection pour les boisements de feuillus ensoleillés, les haies du bocage mais aussi les jeunes plantations de résineux, plutôt en milieux ouverts et semi-ouverts. Elle est présente sur l'ensemble du territoire français, hormis la couronne parisienne, les montagnes des Alpes et du sud du Massif Central. Ces effectifs nationaux sont en baisse significative comme au niveau européen.

En Limousin, l'espèce est associée à une répartition quasi-uniforme en plaine. Une partie du territoire de la Creuse et de la Corrèze semble dépourvue de sa présence. Sous réserve d'un effet lié à un manque de prospection, le relief Limousin associé aux plantations de conifères paraît constituer la limite à son installation. Les zones de présence les plus marquées en reproduction semblent être associées au maillage bocager, entrecoupé de zones cultivées où les haies de taille moyenne à strate arbustive forment des zones favorables à l'espèce.

Parmi les facteurs défavorables à cette espèce, il faut compter les conditions météorologiques des aires d'hivernages (sécheresse et faible pluviométrie), et des zones de reproduction (fortes précipitations suivies d'une baisse de température). Aussi la modification de l'occupation des sols et les modifications des pratiques agricoles ont conduit à une fragmentation du paysage bocager et une perte d'habitats. L'utilisation des herbicides a entraîné la régression des adventices dont les graines constituent la base de son régime alimentaire au printemps.

### **Pic mar (Annexe 1 DO)**

Il niche en cavité dans un feuillu de boisements feuillus, mixtes, mais devant comporter au moins 10 ha d'habitat favorable : vieilles chênaies âgées avec des densités atteignant 20 tiges à l'hectare. On peut le trouver dans la hêtraie, mais avec des densités beaucoup moins élevées (0,1-0,5 couple pour 10 ha). La loge est creusée dans un chêne âgé (150-200 ans) de diamètre supérieur à 60 cm. Il va se nourrir sur plutôt sur des chênes âgés (troncs crevassés, branches mortes, brindilles et feuilles). En piste de gestion, il est préconisé de ne pas réaliser de travaux forestiers (abattage, débardage) au printemps de février à fin juin, pas d'ouverture de nouvelles pistes pendant cette période. Périmètre de protection : 300 m autour de la loge.

### **Alouette lulu (Annexe 1 DO, VU LR Limousin)**

La Lulu fréquente des habitats variés plutôt secs en zone collinéenne et de moyenne montagne. Elle s'installe alors pour nicher dans le bocage, les landes, les friches et les clairières forestières.

L'Atlas des oiseaux nicheurs en Limousin dit d'elle qu'« elle pourrait être le symbole d'une campagne harmonieuse et variée où alternent prairies et petits champs, haies naturelles et arbres isolés, friches, landes et bosquets ».

L'Alouette lulu pratique une parade verticale dans des milieux ouverts et semi-ouverts, ceci l'expose à une certaine vulnérabilité face au parc éolien, notamment collision potentielle, mais surtout elle est sujette aux



dérangements (= effet épouvantail, les couples évitent les zones d'implantation de machines, observations sur le site de Peyrelevade, *comm. pers.*), et le choix des sites d'implantation peuvent « amputer » son territoire de site favorable (=perte d'habitat).

#### **Linotte mélodieuse (VU LR France)**

La Linotte mélodieuse est un petit passereau des buissons, et fréquente les landes, les friches et les jeunes plantations dans un environnement ouvert à semi-ouvert.

Ainsi, son comportement de vol ne la rend pas spécialement sensible à la collision avec des installations verticales comme un aéro-générateur.

Les affinités de l'espèce pour les milieux ouverts et semi-ouverts, nous font penser qu'il est possible qu'elle soit sensible aux dérangements engendrés par la présence d'éolienne sur ses territoires.

Comme nous l'avons vu précédemment, les populations de Linotte mélodieuse ont des effectifs relativement réduits dont l'évolution semble peu favorable (en diminution), aussi, nous devons porter une attention particulière sur les milieux favorables à l'espèce et limiter autant que faire se peut la consommation d'habitat favorable (=perte d'habitat).

#### **Roitelet huppé (VU LR Limousin)**

Le Roitelet est un oiseau forestier qui niche dans les forêts de conifères ou mixtes. On le rencontre des plaines à la limite supérieure des forêts en montagne. En France, nous pouvons l'observer partout avec des zones plus abondantes que sont le Massif central, le Pyrénées, les Alpes, la Bretagne, la Normandie, le Jura et les Vosges. Hors période de reproduction, il se disperse jusque dans les parcs et jardins (F. Jiguet 2011). Dans notre région, on le rencontre en période de reproduction dans la plus grande partie du territoire, et son abondance croît avec l'altitude et culmine dans la Montagne Limousine. En hiver, par dispersion des populations, on peut le rencontrer partout. Comme toutes les espèces spécialistes, il est important de préserver la qualité de son habitat, les forêts mixtes ou de résineux traitées en futaie jardinée.

#### **Pouillot siffleur (VU LR France)**

Cette espèce migratrice fréquente en été les futaies de feuillus anciennes en France, principalement des forêts de chênes ou de hêtres. Il peut se rencontrer partout, mais cela est surtout une espèce de plaine, du centre et de l'est du pays. Le Pouillot siffleur a connu depuis 20 ans un fort recul de 65%, pouvant être lié au rajeunissement des forêts françaises. Son évolution semble stabilisée mais à des niveaux très faibles (F. Jiguet 2011).

Les trois départements limousins abritent le pouillot siffleur, mais de manière inégale. C'est en Corrèze qu'il est le plus contacté. Trois secteurs d'abondance sont connus : la vallée de la Dordogne, l'ouest du plateau

de Millevaches ainsi que les monts de Guéret et le nord-est de la Creuse avec les Monts de Toulx. Ce sont des secteurs fortement boisés où le taux de résineux est inférieur à 60 % (ENL, 2000).

Si certaines forêts comme les bois de pentes semblent peu soumis à de sévères perturbations, la modification des habitats est la principale menace pour le Pouillot siffleur en Limousin avec notamment la progression des plantations de résineux. La gestion forestière basée sur des coupes rases de plusieurs hectares est très dommageable, car le biotope est alors hostile pendant plusieurs dizaines d'années pour le Pouillot siffleur, tout en fragmentant son habitat forestier.

#### **Gobemouche gris (VU LR France)**

Il recherche les boisements de feuillus clairs constitués de grands arbres : parcs, allées, lisières, bords de rivières,... Comme tous les Gobemouches, il est insectivore strict, et migre donc en Afrique en hiver. En période de reproduction, on le retrouve partout en France, mais il reste rare. Cette espèce montre un fort déclin depuis 20 ans (F. Jiguet 2011).

Le Gobemouche gris n'est présent en Limousin qu'à la belle saison. Il niche dans les trois départements, mais il présente souvent de faibles densités. Il semble qu'il s'écarte de la montagne limousine et devient plus rare au-dessus de 550 mètres. Les noyaux de plus forte densité sont observés autour de Guéret en Creuse, autour d'Argentat et du sud de la Xaintrie en Corrèze, et en Haute Vienne depuis les Monts de Fayat au sud jusqu'au pays de Saint Léonard.

Pour les menaces vis-à-vis de cette espèce, on peut noter comme de nombreuses espèces, l'intensification agricole avec les pesticides faisant diminuer le nombre d'insectes. On observe aussi l'élimination des vieux arbres isolés et des vieux boisements, milieux propices à sa reproduction.

#### **Chardonneret élégant (VU LR Limousin)**

Le Chardonneret élégant est présent partout en France et toute l'année. Il fréquente les zones ouvertes avec des friches, des prairies sèches, des jachères où il trouve sa nourriture. On le rencontre ainsi souvent près des habitations, dans les jardins, au bord des routes, près des zones d'activité. Il est présent sur l'ensemble du Limousin et sur presque tous types de milieux. Mais le programme STOC-EPS nous montre que cet oiseau spécialiste des milieux agricoles et en grande partie granivore, voit ses effectifs régionaux diminuer de 53% entre 2002 et 2014. La tendance nationale est quasi-similaire avec un déclin de 30%. Il semblerait que la contamination généralisée de notre environnement par les pesticides en soit l'origine. Aussi, il est important de veiller à conserver les friches riches en composées (chardons, bardanes...), grandes productrices de graines et particulièrement attractives pour les fringilles.

**Bruant jaune (NT LR France)**

Espèce sédentaire en France, le Bruant jaune occupe l'ensemble de la région Limousine. Il fréquente les paysages agricoles extensifs, les landes et le bocage avec un maillage de haies en bon état. Les céréales non déchaumées lui sont favorables à l'automne et en hiver. L'intensification générale de l'agriculture et l'agrandissement des parcelles et arrachage des haies, broyage des buissons lui sont néfastes dans notre région. Aussi, l'hypothèse d'un réchauffement climatique joue en défaveur de cette espèce d'affinité plus septentrionale et menace sa présence dans le sud de notre région. Ainsi, l'espèce connaît comme au niveau national un déclin, ses populations ont diminué de 23,5% depuis 2002 dans notre région, et de 45% en 20 ans au niveau national. Afin de favoriser l'espèce, des mesures peuvent être prises au niveau régional comme le maintien et replantation de haies. Le retrait des critères d'embroussaillage et de largeur des haies dans l'admissibilité des surfaces agricoles aidées éviterait des destructurations inutiles d'éléments paysagers favorables au Bruant jaune.

*VU : Vulnérable*

*VU\* : Vulnérable en période de migration*

*EN : En Danger*

*NT : Quasi-menacé*

*DO : espèce inscrite à l'annexe I de la Directive « oiseaux »*